38.984.3
(497.2)
D596

LE PLAN ECONOMIQUE BIENNAL

Si nous voulons assurer notre indépendance et notre liberté nationales, si nous voulons arriver à une prospérité nationale florissante, nous devons faire en dix ou vingt ans ce que les autres ont réalisé en un siècle.

G. DIMITROV

SOFIA * 1947

LE PREMIER PLAN ECONOMIQUE BIENNAL DE L'ETAT BULGARE

SOFIA • 1947

338.984.3(497.2)
D598

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE GÉNÉRAL DOBRI TERPECHEV, PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL ÉCONOMIQUE, A LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE

Messieurs et Mesdames les députés!

En application de la déclaration gouvernementale le Haut Conseil économique désireux de planifier notre économie, d'y mettre plus d'ordre, de garantir son développement et d'écarter autant que possible tout manque de système, a élaboré le plan biennal pour le développement de l'économie nationale au cours des années 1947—1948.

L'élaboration du plan économique pour les années 1947 et 1948, est un grand évènement économique dans l'histoire de notre peuple et de notre pays. Pour ce plan, le développement de l'économie nationale bulgare repose pour la première fois sur une base systématisée.

Cet événement exclusif est la conséquence immédiate de la victoire historique remportée le 9 Septembre 1944 par le peuple bulgare. L'instauration du gouvernement populaire du Front de la Patrie et la proclamation de la République populaire sont la principale condition qui soit à même de garantir au peuple bulgare la planification de notre économie et de diriger ses forces créatrices vers l'extension des richesses nationales.

Le premier esai de planifier l'économie du pays fut fait en 1946. Cet essai servit de principe dirigeant au développement de notre vie économique au cours de l'année écoulée tandis que les résultats obtenus servirent de base à l'élaboration du plan économique pour les années 1947—1948.

Le plan économique biennal a permis de faire les premiers pas sérieux pour éviter l'anarchie et le désordre économique, ainsi que la ruine inévitable des forces productrices en créant des conditions favorables au développement rapide et incessant de notre économie arriérée.

Une condition importante pour le développement de notre économie nationale est l'existence du secteur public.

Le développement planifié est étroitement lié à la propriété publique.

Le secteur public, dans notre économie nationale, n'est pas de petite importance. La production, dans le secteur public de l'industrie en 1946, équivaut à 30% de la production industrielle toute entière, minerais 32%; électrification 73%, houille 88%.

Sous ce rapport, les entreprises étatiques ou autonomes comme par exemple, les chemins de fer bulgares, les Postes et télégraphes, les mines et Banque de l'Etat etc. sont d'une importance particulièrement grande. En ce qui concerne l'échange, une grande partie du commerce se trouve entre les mains de la Direction pour l'achat et l'exportation de céréales et entre les mains des coopératives. L'œuvre de construction économique du pays est également dirigée et effectuée par l'Etat et les communes.

Ces conditions économiques constituent précisement la base de la planification de notre économie nationale. Mais ce fait s'avère insuffisant. Pour planifier l'économie, il faut, outre les conditions économiques, des facteurs politiques. Tels sont en Bulgarie, le pouvoir du Front de la Patrie, le gouvernement du Front de la Patrie.

Le pouvoir politique du pays est détenu par le peuple par le gouvernement démocratique populaire. Le gouvernement du Front de la Patrie profite du

pouvoir politique et des postes économiques de première inmortance pour engager le développement de notre économie dans une voie favorable aux classes progressives et démocratiques du peuple, une voie préjudiciable au capital spéculatif et parasitaire.

Il crée de cette manière des conditions nécessaires au bien-être du peuple et à sa prospérité.

Ces conditions politiques et économiques d'ordre primordial garantissent un développement planifié de notre économie. Une direction systématisée s'avere être par conséquent, une nécessité et une arme importante pour l'évolution ininterrompue de l'économie bulgare.

C'est à nous de tirer l'économie bulgare de sa situation arriérée et de la mettre au même rang que les pays les plus avancés. Il faut comme le dit G. Dimitrov, que cela se fasse dans le plus bref délai de temps possible, ce qui contribuera à accélérer la marche vers le progrès et nous permettra de rattraper en 10, 15 ou 20 années les pays de cent ans plus avancés que nous.

L'industrialisation et l'électrification du pays, la modernisation de l'Agriculture et du transport réalisée par l'organisation de l'économie, présentent la seule issue possible à cette situation déplorable.

Partant de la situation économique actuelle et des perspectives futures envisagées par le plan économique biennal, les tâches suivantes se posent devant nous:

a) surmonter les difficultés économiques léguées par le fascisme et par la guerre et aggravées par les deux sécheresses successives; cete tâche pourra être accomplie si l'on arrive à atteindre et à dépasser même la production d'avant guerre dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et des autres branches de l'économie.

b) Hâter l'industrialisation du pays par la construction à l'aide des ressources de l'Etat — crédits alloués par des banques, emprunts nationaux, municipalités coopératives et épargnes privées de nouvelles fabriques et usines comme le combinat chimique d'engrais arotés pour fabriquer de l'acide sulfurique, de la soude caustique, de la soude calcinée etc. ainsi que par l'extension et la rationalisation de l'industrie existante.

c) Surmonter rapidement la crise d'énergie électrique et de charbon par la construction de nouveaux barrages et stations électriques, par l'exploitation de nouvelles mines munies d'instruments modernes.

d) Aider l'agriculture et l'élevage en encourageant la mécanisation et l'application dans le domaine de la propriété agricole d'initiatives agraro-culturelles. Un appui prêté aux coopératives d'exploitation et de production agricole volontairement organisées est également prévu.

e) Améliorer et développer le transport ferroviaire, automobile et naval.

f) Développer et moderniser les métiers, garantir aux artisans la fourniture régulière de matériaux en encourageant la création de coopératives artisanales;

Renforcer et intensifier le commerce intérieur et international, supprimer toute médiation préjudiciable à la société et équilibrer les prix des produits agricoles et industriels conformement à ceux du marché international.

g) Préparer les cadres qualifiés indispensables.

h) Ecarter les irrégularités existantes dans le ravitaillement de la population.

i) Stimuler le travail de choc et l'émulation.

j) Améliorer la situation matérielle et culturelle en général.

Production de l'agriculture et de l'industrie

Le pillage de notre industrie nationale par les Allemands, les conséquences de la guerre et les deux sécheresses successives ont désorganisé l'économie qui cependant, grâce à la politique créatrice du Front de la Patrie, se redresse rapidement.

Il ressort clairement du tableau ci-dessous que la production pour l'année 1946 est de 14% inférieure à celle de l'année 1939 indépendamment de l'accroissement considérable de la population et plus encore de ses besoins. Le tableau ci-dessous donne par ailleurs une idée du mouvtment de la production au cours des autres années.

Au total, la production de l'agriculture et de l'industrie pour l'année 1946 point de départ du plan économique biennal, se monte à 40.977.200 léva soit 86% de moins que la production d'avant-guerre.

Les différents secteurs du plan économique sont caractérisés par les particularités suivantes:

Plan de la propriété agricole

L'agriculture s'avère être pour l'étape donnée la base de notre économie. Elle subvient à l'éxistence de la majorité de notre peuple. Nous envisageons une augmentation de la superficie, de quelques centaines de mille de décares, résultat de l'assèchement des petits marécages du pays, et surtout des marécages de la région danubienne. La superficie de terre arable est répartie d'après l'importance des différentes cultures dans notre économie. En premier lieu, viennent les céréales — maximum de superficie de terre a été ensemencé en vue d'assurer avant tout l'alimentation de notre peuple. En ce qui concerne le fourrage de céréales, nous nous en tenons au même principe. Nous ensemençons le maximum de super-

ficie de terre dans le but de garantir au bétail du fourrage brut et concentré. Nous augmentons l'ensemencement du riz en tant que culture industrielle qui peut être un article d'exportation précieux. Nous augmentons aussi la culture de pommes de terre autant que la possibilité de procurer des semences à nos propriétaires privés nous le permet. Nous réservons une place spéciale aux herbages, condition principale pour le développement de l'élevage. Nous augmentons la superficie des pâturages pour l'année 1948 de 27%. Une grande attention est portée aux cultures industrielles et commerciales. La superficie de la terre arable ensemencée est augmentée de 7% en comparaison de l'année 1947. En ce qui concerne les cultures textiles, nous augmentons la culture du coton de 46% environ. Nous limitons la culture du tabac pour n'ensemencer que des terrains propres à cette culture et obtenir par décare le rendement fixé de tabac de bonne qualité. Quant aux cultures industrielles nous augmentons celle de la canne à sucre en vue de satisfaire la capacité de l'industrie du sucre.

La production des cultures maraichères, des vergers et des vignes augmentera également de 10 à 15%.

La production agricole en général, est planifiée sur la base des rendements en moyenne des différentes cultures.

Arrêtons-nous à l'une des plus importantes, celle du froment. Au cours des années 1936—1940 nous avons disposé en moyenne, d'une production de 133 kgr. par décare, en 1939 — 137 kgr.; en 1938 — 154 kgr. Pendant la période de 1941—1945, nous n'avons obtenu que 90 kgr. à cause des sécheresses successives et surtout à cause de la guerre au cours de laquelle le peuple cachait sa production. En 1946 nous avons obtenu un rendement de 120 kgr. par décare qui cor-

répondait au rendement en moyenne des quinze années précédentes. Nous avons donc élaboré notre plan de rendement en moyenne en nous tenant également aux initiatives à réaliser pour obtenir les rendements prévus dans le plan. Une série d'initiatives agrotechniques qui augmenteront le rendement sont aussi prévues. Un grand nombre de celles-ci ont déjà été réalisées au cours des semailles d'automne en 1946; elles auront leur répercussion sur la récolte de 1947.

Nous envisageons l'enssemencement intensifié de différentes espèces de graines sélectionnées. Cette initiative a été réalisée 55%. Nous prévoyons dans ce sens pour l'année 1947 une augmentation de 5% et pour l'année 1945 de 15%. Nous envisageons l'augmentation des semailles régulières, nous tenons à désinfecter les plantes, à augmenter la récolte à la rentrer à temps, etc...

Nous envisageons comme résultat de toutes ces initiatives l'augmentation du rendement en moyenne de 127 kgr. pour l'année 1947 et de 137 kgr. pour l'année 1948, ce qui constitue une augmentation de 14% en comparaison de l'année 1946. Il ressort donc de tout ce qui a été dit que le plan est réalisable. Dans des conditions favorables ce chiffre peut même être dépassé.

MAIS. Au cours des cinq années qui ont précédé la guerre, la production en moyenne de maïs était de 120 kgr.

En 1939, la production en moyenne était de 139 kgr., en 1946 de 61. Nous basant sur une série d'initiatives agro-techniques, semblables à celles qui concernent le froment, nous envisagerons pour l'année 1947, 125 kgr. de rendement en moyenne et, pour l'année 1948 — 135, rendement inférieur à celui de 1939. En comparaison de l'année 1946, le rendement

est augmenté de 121%. Voilà, en moyenne, le rendement du maïs; comme vous le voyez, le pourcentage, est un chiffre tout à fait réel.

RIZ — en 1939, le rendement de riz était en moyenne de 350 kgs; en 1947, à la suite de la réalisation d'intiatives agrotechniques, spécialement l'emploi d'engrais artificiels, qui contribue parfois à augmenter le rendement de 50% en moyenne, nous escomptons 300 kgs de rendement par décare et, en 1948 — 343 kgs, ce qui, en comparaison de 1946, constitue une augmentation de 72%. Voilà, également, une augmentation des plus réelles qui, cependant, est inférieure au rendement obtenu en moyenne en 1939.

POMMES DE TERRE. La production en moyenne de pommes de terre en 1936, était de 776 kgs; en 1936-40 de 618 kgs, en 1946 de 351 kgs (à cause de la sécheresse); nous prévoyons pour l'année 1947 — 694 kgs, de rendement en moyenne, et pour l'année 1948 — 810 kgs, ce qui, en comparaison de l'année 1939, ne constitue qu'une augmentation de 11% et, en comparaison de 1946 — de 208%.

TABAC. En 1939, la production en moyenne est de 96 kgs; en 1936-40 — de 90 kgs; en 1946 — de 65 kgs par décare; et pour l'année 1948 — un rendement de 106 kgs; l'augmentation, en comparaison de l'année 1939, est de 11% à peine, et, en comparaison de 1946 — de 64%.

CANNE A SUCRE. En 1939, le rendement en moyenne était de 1774 kgs par décare. En 1936-1940 — de 1618 kgs, en 1946 — de 730 kgs. Nous prévoyons dans notre plan, pour l'année 1948, un rendement de 1614 kgs, encore inférieur à celui, obtenu en moyenne dans la période de l'avant guerre. C'est en 1948 à peine, que nous nous attendons à obtenir un rendement de 1812 kgs, soit de 2% supérieur à celui de 1939 et de 148% supérieur à celui de 1946.

TOURNESOL. En 1939 nous avions une production en moyenne de 100 kgs. De 1939-1940 de 89 kgs, en 1946 de 54 kgs. Nous prévoyons pour l'année 1947, un rendement en moyenne de 101 kgs soit de 1% supérieur au rendement de l'avant-guerre; en 1948 de 116 kgs, ce qui constitue en comparaison de 1939, une augmentation de 17% et de 1946, une augmentation de 216%.

COTON BRUT. En 1939, le rendement en moyenne était de 23 kgs; en 1936-1940 de 19 kgs, en 1946 de 10 kgs.

Nous prévoyons pour l'année 1947 un rendement de 18 kgs et pour l'année 1948 de 21 kgs. Il ressort par conséquent que le rendement est inférieur à celui de 1939 de 6% et supérieur à celui de 1946 de 146%.

Pour la réalisation de l'augmentation prévue des rendements dans le domaine de la culture des plantes, nous envisageons les initiatives agraro-culturelles suivantes : défrichement des terres, labours profonds d'automne, ensemencement de graines sélectionnées, ensemencement de graines désinfectées et épurées, nettoyage et ratissage des prairies, ensemencement et fumage des terres avec des engrais artificiels.

Repartition des terres

On espère pouvoir en 1947, distribuer 4.605.000 décares de terre à 150.000 petits propriétaires ou paysans dépourvus de biens. En ce qui concerne l'augmentation de la terre arable, on prévoit pour l'année 1947, l'acquisition de nouvelles terres arables de 350.000 décares par l'assèchement, le défrichement etc., et pour 1948 de 320.000 décares.

Propriétés cooperatives d'exploitation agricole

Nous disposons de 465 propriétés coopératives d'exploitation agricole englobant environ 40.000 membres et comptant 1.500.000 décares de terre coopérée. En 1946, les propriétés coopératives ont obtenu : 333 tracteurs, 250 charrues tracteurs, 175 cultivateurs, 365 herses, 146 semeuses, 260 lieuses, 110 batteuses, 206 camions. La valeur de cet inventaire se monte à 1.000.000.000 de léva environ; 500.000.000 de léva sont destinées aux constructions économiques.

En 1946, les propriétés coopératives ont subi une épreuve fort pénible, due surtout à la sécheresse. La plupart de ces propriétés obtinrent des rendements normaux et quelques-unes d'entre elles, des rendements sensiblement supérieurs à ceux obtenus en moyenne dans les secteurs respectifs. Le plan économique biennal vise à mettre au point, en ce qui concerne l'organisation et l'économie, les propriétés coopératives, spécialement l'application de plans économiques, la réalisation de normes de travail établies, la formation de cadres économiques et administratifs, la préparation de cadres pour la comptabilité, l'utilisation des cadres techniques de la direction de la terre pour l'organisation des propriétés coopératives d'exploitation agricole, sans appliquer pour cela le cadastre, et l'agglomération des terrains. On prévoit l'accroissement du nombre des propriétés coopératives à 560 pour l'année 1947 et à 800 pour l'année 1948.

Stations à machines et à tracteurs

Vingt stations furent créées en 1946 dont 8 fonctionnent déjà. Elles disposent de 30 tracteurs et de 10 combines. D'après les prévisions du plan économique biennal, le nombre des stations à machines et trac-

teurs montera, en 1947, à 30 et, en 1948, à 50 : un atelier de réparation sera ouvert auprès de chaque station.

C'est par l'organisation de stations à machines et à tracteurs, par la fourniture d'inventaire aux propriétés agricoles privées, coopératives et d'Etat que l'on applique la déclaration gouvernementale pour la mécanisation de l'agriculture, l'augmentation de son rendement et l'amélioration du bien-être du village. L'inventaire coopératif et de l'Etat des stations à machines et à tracteurs sera mis également à la disposition du secteur privé.

Sur la mécauisation de la propriété rurale

Les stations à machines et à tracteurs seront aménagées en 1947.

	1947 Nombre	1948 Nombre
1. Tracteurs 30—60	600	1317
2. Charrues tracteurs	—	2000
3. Semeuses — tracteurs	400	1000
4. Lieuses — tracteurs	110	748
5. Combines — tracteurs	20	30
6. Batteuses tracteurs	40	240

Elevage du bétail

Par suite des actes de pillage accomplis par les fascistes, par suite de la guerre et de la sécheresse, la valeur de la production de l'élevage a baissé en 1946 de 55.8 en comparaison de l'année 1939. Le plan se pose pour tâche de porter l'augmentation en 1947, à 77% et en 1948 à 116%; soit un accroissement en comparaison de l'année 1939 de 16%, chiffres tout à fait réels. Ils sont basés sur l'augmentation du nom-

bre des animaux ainsi que des rendements en moyenne de l'élevage. Quant à l'augmentation du nombre du menu bétail de 6% pour l'année 1947 et de 9% pour l'année 1947 en comparaison de l'année 1946, il est inutile de prouver qu'elle est réalisable. Des ennemis aveuglés par la haine peuvent seuls le contester.

En comparaison de l'année 1946, l'augmentation du nombre de brebis est de 14% pour l'année 1947 et de 22% pour l'année 1948. En ce qui concerne les porcs, l'augmentation est de 57% pour l'année 1947 et de 136% pour l'année 1948; quant aux volailles, l'augmentation est respectivement de 66% et de 122%. Cette augmentation exige une plus grande tension d'efforts de la part du peuple, mais elle est réelle. Il y a du matériel, des porcs et de la volaille en quantité largement suffisante pour que, par une série d'initiatives, et surtout, par la volonté, le désir et l'enthousiasme de notre peuple elle puisse être réalisée.

L'opposition a tout fait pour ridiculiser les problèmes posés en vue, d'augmenter de 71% pour l'année 1948 en comparaison de 1946, la quantité de lait donnée en moyenne par une vache. Nous donnons ci-dessous des chiffres absolus d'où il ressort qu'il n'y a dans les critiques de l'opposition que de la haine et de l'hostilité. D'après les recherches faites et les avis des spécialistes, la quantité de lait, obtenue en moyenne par une vache a été jusqu'à la guerre de 1000 litres par an. Elle a baissé en 1946 par suite de la sécheresse à 700 litres. Le plan prévoit l'augmentation de cette quantité de lait à 1000 litres en 1947 et à 1200 litres en 1948, ce qui représente une augmentation de 20% en comparaison de la productivité obtenue au cours des années normales, et de 71% en

comparaison des années anormales. Qu'y a-t-il de fantastique dans ces tâches que le plan comporte ?

Ces données révèlent clairement l'ignorance des critiqueurs et la haine dont ils sont remplis au moment où les paysans, mobilisés peuvent obtenir des rendements de beaucoup meilleurs par la réalisation des problèmes du plan.

Au sujet de la laine — le rendement en laine de la brebis obtenu en moyenne au cours d'années normales était de 1 kg. 500 et en 1946 de 1 kg. 200.

D'après le plan, 1 kg. 500 est prévu pour l'année 1947 et 1 kg. 800 pour l'année 1948, ce qui constitue 55% en comparaison de l'année 1946 et 20% en comparaison d'une année normale. Notre plan de rendement obtenu en moyenne de la production agricole et de l'élevage repose sur des bases solides et scientifiques.

J'ajoute pour donner des explications plus nettes que le plan prévoit une série d'initiatives, ayant trait à l'élevage et garantissant son amélioration et son futur développement, et spécialement posant la question du fourrage sur des fondements plus solides. Nous prévoyons une augmentation du fourrage brut et concentré par la construction de combinats auprès des fabriques de sucre, ce qui est un gage certain de l'heureuse exécution du plan relatif à l'élevage.

La sériculture et l'apiculture

Le Ministère de l'Agriculture organisera, au cours de l'année 1947, une production de 45.000 onces de graines de vers à soie et 2,700 tonnes de cocons et en 1948 — 75.000 onces de graines de vers à soie et 3,200 tonnes de cocons.

Pour l'amélioration de l'apiculture on garantira la construction de 25.000 ruches démontables au cours des deux années 1947—1948.

L'art vétérinaire

Pour les besoins de la protection des animaux domestiques, le Ministère de l'Agriculture et des Domaines réalisera:

des inoculations préventives sur 3.000.000 de têtes d'animaux et en 1948 — sur 3.347.000; en 1947, des désinfections sur 847.000 têtes d'animaux, et en 1948, sur 1.000.000. Des recherches cliniques et biologiques seront faites sur 735.000 têtes d'animaux, en 1947, et sur 914.000 en 1948. Les instituts vétérinaires et de bactériologie produiront:

a) des sérums: 28.700 litres en 1947 et 29.600 en 1948.

b) du vaccin: 3.888.000 doses en 1947 et 4.086.000 en 1948.

c) des bactéries: 1087 litres en 1947 et 1884 litres en 1948.

Plan de l'économie forestière

Le rendement des forêts, en 1947, selon le plan économique biennal est augmenté de 25% en comparaison de la production de l'année 1946.

Pour la réalisation du rendement prévu des forêts, en matériaux de construction et bois de chauffage, le plan économique biennal prévoit:

1. La construction, en 1947 et 1948, de 350 klm. de routes forestières par an.

2. La réparation de 269 logis destinés aux ouvriers et aux fonctionnaires forestiers.

3. La mécanisation du transport des matériaux de bois, fournissant dans ce but:

a) cinq lignes complètes aériennes à câble avec générateurs motorisés possédant un rayon d'action allant jusqu'à 5 km.

b) 20 remorqueurs pour le travail dans les forêts.

c) 10 rouleaux compresseurs pour la construction des voies forestières.

d) 150 camions pesant chacun 5 tonnes et munis de remorqueurs.

e) Matériel roulant pour 56 km. de chemins de fer à voie étroite.

Pour ne pas toucher à la réserve de bois, le plan économique biennal prévoit une série d'entreprises pour le rétablissement des forêts.

Pour utiliser les lieux incultes le même plan prévoit, au cours des années 1947—1948 la plantation de 380.000 décares de terrains libres et déserts et le reboisement de 120 décares de forêts décimées.

Pour capter les torrents impétueux et préserver des éboulements les terres fertiles des champs on prévoit la construction de 10 mètres cubes de murs de soutènement — barrages de pierre etc.

Pour sauvegarder les forêts privées et pour en établir le profit planifié on prévoit leur coopération.

On prévoit aussi l'ouverture de 27 fermes d'élevage de bétail.

La pêche

La pêche est un élément extrêmement important pour l'amélioration du ravitaillement de la population. Le plan économique biennal prévoit une augmentation de 72% du rendement de la pêche pendant l'année 1947 et de 141% pendant l'année 1948 en empoissonant 10.000 décares de rizières en 1947 et 20.000 décares en 1948 ainsi qu'en organisant des bassins de pisciculture sur les anciens lits des rivières.

Nous prévoyons dans le plan une augmentation provenant des eaux intérieures, en construisant, en 1947, 1000 décares de bassins poissonniers et en 1948

— 1500. Dès à présent, les initiatives locales dépassent notre plan.

La pêche sera avant tout maritime; des mesures sont prises dès maintenant pour l'organiser en pleine mer, en améliorant et augmentant le parc de pêche, en réalisant une convention de pêche avec la Roumanie et en en signant une nouvelle avec l'Union Soviétique.

Répartition des propriétés agricoles par région

Le plan pose les bases d'une répartition des propriétés agricoles par région, de telle façon que chaque branche, chaque culture, chaque espèce d'animaux avec la race correspondante, occupent la région du pays qui leur est la plus conforme au point de vue des conditions naturelles, historiques et économiques. Ainsi par exemple, on prévoit la culture du chanvre dans la région de Vidine, dans la vallée de Karaboase, de Provadia et d'autres. L'Etat a octroyé des crédits spéciaux pour la construction d'entreprises industrielles respectives.

Un délai est fixé au Ministère de l'Agriculture afin de répartir par régions les différentes races d'animaux, de manière que chaque race trouve l'endroit le plus favorable à son développement.

INDUSTRIE : Est-il nécessaire de vous entretenir sur l'importance économique et politique de l'industrie. A l'époque actuelle, la richesse des nations dépend du degré de développement de leur industrie. Celle-ci est un facteur important pour l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du sol et du sous-sol de chaque pays, et collabore activement à l'utilisation rationnelle et au remaniement des produits agricoles, à la rationalisation et à la modernisation de l'économie agricole elle-même, fabriquant

des outils et des machines agricoles, des engrais artificiels, cherchant des moyens de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies qui s'attaquent aux plantes et au bétail. Autant un pays est développé au point de vue industriel, autant il est fort au point de vue économique et indépendant au point de vue politique.

Dans le passé, l'industrie chez nous se développait aux dépens de l'agriculture, de telle manière que le capital industriel et commercial ruinait les paysans par les prix trop élevés des marchandises industrielles et par les prix extrêmement bas des produits des paysans. Le Front de la Patrie mène en principe une autre politique industrielle et notamment que l'industrie doit servir et aider la modernisation et la mécanisation de l'économie rurale et l'amélioration de la vie des paysans.

Notre pays a une industrie faible — la production industrielle constitue les 26% de la production générale de la nation. Chez nous, l'industrie pour l'extraction des minerais et de la houille, l'industrie pour l'obtention de l'énergie électrique, pour la production des métaux (noirs et colorés) et l'industrie des machines et chimique, sont faiblement développées; ces industries sont à la base du progrès économique de tout le pays. Jusqu'au 9 Septembre 1944, aucune attention n'était portée à ces industries. C'est la cause fondamentale de l'état économique arriéré de notre pays.

Il est juste de dire que nous avons une industrie légère relativement bien développée — industrie de textile, alimentation, métallurgie, etc.

Le gouvernement du Front de la Patrie a déployé des efforts considérables pour garantir à l'industrie des matières premières d'importation et des matériaux auxiliaires, à quoi ont contribué les deux ac-

cords commerciaux conclus avec l'Union Soviétique sœur, avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et d'autres pays.

Dans l'élaboration du plan concernant l'industrie, la politique économique du Front de la Patrie a prévu le rétablissement rapide de la production industrielle, l'amélioration de sa qualité et la diminution des prix des marchandises, l'organisation des fabriques existantes, la concentration de la production et la création de nouvelles entreprises industrielles qui puissent assurer un développement plus rapide des forces productrices du pays.

La production industrielle représente 91% en 1946, en comparaison de 1939 en prenant pour base les prix de 1939. Le plan économique biennal a prévu une augmentation de 36% de la production industrielle en 1947 et de 67% en 1948 en comparaison de l'année 1939.

Dans l'agriculture ainsi que dans l'industrie, l'année 1947 est très importante, car la production industrielle atteint et dépasse la production d'avant guerre.

Mais si en général, l'industrie, selon le plan économique biennal, atteint et dépasse la production d'avant-guerre, d'un autre côté, certaines industries n'atteindront pas la production de la même époque. Ainsi la production de l'industrie des cuirs en 1948 sera de 61,50% des huiles végétales — 80%, des conserves de viande — 45% et de la colle forte — 77%. Les causes en sont les conséquences des deux sécheresses consécutives qui désorganisèrent notre économie nationale.

Le plan prévoit l'augmentation suivante de la production des industries les plus importantes :

Industrie de machines — machines agricoles et industrielles de 479%, dont la plus grande partie se-

ra fournie par les fabriques militaires d'Etat; métallurgie — de 99%, dont la production satisfera les besoins de fer à cheval, de gros clous, de conduits d'eau, de poêles, de lits, d'ustensiles, etc. et autres articles en métal; ciment — de 56%, en commençant l'exploitation de la nouvelle usine «Volcan»; briques et tuiles — de 88%; industrie textile — tissus de coton de 62%, tricotage et bas de coton de 126%, étoffes de laine de 18%. Au cours de l'année 1947 seront rétablis et mis en circulation 14.556 nouveaux fuseaux, ainsi que de nouveaux écangs pour le chanvre et le lin dont la capacité est de 2600 tonnes de chanvre. L'industrie alimentaire produira 67% de plus de farine, 140% de plus de sucre et 60% de plus de riz. L'industrie des cuirs et du caoutchouc pour les empeignes augmentera de 127% et des mocassins de 461%. De cette manière, notre village sera muni d'une assez grande quantité de mocassins de bonne qualité et à bon marché. Actuellement, l'industrie du caoutchouc produit tous les mois environ 150 mille paires de mocassins. L'industrie chimique — la production du savon sera augmentée de 400%, du coke de 72%, des huiles minérales et des huiles lourdes de 820% et nous aurons une production locale de 6000 tonnes de sulfate de cuivre.

En fixant la dimension de la production industrielle le plan économique biennal a eu en vue la situation réelle en 1946, les possibilités d'importation de matières premières, de matières auxiliaires et de pièces de réserve ainsi que les possibilités de fournir à l'industrie du combustible et de l'énergie électrique.

Plusieurs années durant l'industrie a manqué de pièces de rechange, ce qui entravait sérieusement son travail normal. Le plan économique biennal prévoit le pourvoiement à l'industrie de pièces de re-

change nécessaires et de machines auxiliaires, ce qui assurera la pleine utilisation des fabriques existantes.

Le plan sur la production de l'industrie est réel. L'enthousiasme des travailleurs qui se manifeste par l'émulation patriotique est une garantie pour l'exécution de ce plan. La tâche des organes de l'Etat et des chefs des entreprises est d'améliorer la direction de l'industrie et d'utiliser les puissantes forces créatrices des travailleurs pour l'accomplissement cent pour cent du plan dans la production de l'industrie.

Par le plan économique biennal, le Front de la Patrie a posé les bases à l'industrialisation rapide du pays. On commence à construire des usines d'engrais chimiques (engrais à base d'azote) — commencement de l'industrie lourde chez nous, elle fournira des engrais artificiels à notre économie rurale et améliorera radicalement la situation des paysans. On commence la construction d'usines chimiques pour la fabrication d'acide sulfurique, de sulfate de cuivre, de soude caustique, de soude calcaire et d'autres produits chimiques qui donneront à notre industrie et à notre agriculture de précieux produits chimiques pour lesquels nous payons actuellement à l'étranger des milliers de lévas. On pose les bases de la production du fer et du laminage des métaux noirs.

On imprime un essor à l'industrie électrique qui rendra inutiles une série de matériaux électriques, de machines, d'instruments, etc. dans l'électrification du pays, on prévoit le développement et la rationalisation de l'industrie de conserves en vue de l'adapter aux besoins du marché international et de l'augmentation des moyens d'existence de l'ouvrier et du paysan. On construit des fabriques de chanvre et de lin pour améliorer la production des cultures précieuses telles que le chanvre et le lin; l'œuvre frigi-

daire n'est naturellement pas oubliée car on a aussi en vue l'amélioration des moyens d'exportation du pays. On développe l'industrie du bois afin de pourvoir aux besoins énormes de la construction industrielle, communale et domestique. On prévoit le développement et la rationalisation de l'industrie pour la manipulation du bois qui est d'une grande importance non seulement parce qu'elle fournit du matériel de bois de construction pour le pays, mais aussi parce qu'elle produit d'importants et précieux matériaux pour l'exportation.

Cette construction industrielle de grande envergure changera radicalement l'aspect de notre pays, donnera un nouvel essor au développement des forces productrices et le travail de dizaines de milliers d'ouvriers sera ainsi garanti. Ce vaste programme de développement industriel du pays est une expression claire de la politique économique créatrice du Front de la Patrie. Certaines personnes prétendent que tout cela n'est qu'un vœu et un rêve. Mais nous, et le peuple bulgare avec nous, disons que c'est un rêve tangible qui, par le travail commun du peuple bulgare sera réalisé.

Métiers

Il n'est pas nécessaire de démontrer la grande importance économique des métiers chez nous. Cette importance est caractérisée par les données suivantes : 102 métiers et 80 mi-métiers embrassant au total 100.000 entreprises, 100.000 maîtres artisans et 126.000 ouvriers.

En 1946, on constate une amélioration de la production artisanale par suite de l'amélioration économique générale en comparaison, des deux années précédentes. Malgré cela, la production en 1946, cons-

tituait les 60% de celle de l'année 1939, par conséquent la production artisanale n'avait pas encore atteint le niveau d'avant-guerre.

A l'arrivée au pouvoir du Front de la Patrie, l'artisanat s'est engagé dans une nouvelle voie de développement. Sa transformation a commencé dans les coopératives de métiers, ce qui a donné un nouvel essor à son développement.

Au cours de deux années ont été créées environ 500 coopératives de travail artisanal embrassant à peu près 18.000 membres. La coopération trouve un terrain favorable parmi les cordonniers, les tailleurs, les boulangers et les autres métiers. On crée des coopératives artisanales qui servent d'exemple à notre mouvement coopératif par leur organisation et leur vigilance au travail, telles les coopératives des cordonniers «9 Septembre» et «Georges DIMITROV» — Sofia, «POBEDA» — Plovdiv, «YANTRA» — Gabrovo, les coopératives des tailleurs : «travail collectif» «OSVOBOJDENIE» — Sofia et une série d'autres qui comptent de 100 à 550 artisans.

La production coopérative en 1946 constitue les 3% de la production générale des artisans. On prévoit, au cours de l'année 1947, une augmentation jusqu'à 220% de la production coopérative, ce qui constitue les 7% du secteur privé. Si cependant, nous avons en vue l'artisanat urbain où la coopération a de plus grandes possibilités, ce pourcentage s'élève considérablement et atteint jusqu'à 17%. Pourtant les coopérateurs sont peu nombreux. Les 87% des artisans sont des propriétaires privés. A eux aussi le gouvernement porte une attention sérieuse et s'efforce particulièrement de leur fournir les outils et les matériaux qui leur sont nécessaires, afin qu'ils puissent participer activement au redressement de notre économie et combler le marché mais surtout

le village des produits indispensables. Pendant l'année 1948 se dessinent aussi les lignes générales du développement de notre artisanat.

Energie électrique

Dans ce domaine, la crise est grande, voilà pourquoi le gouvernement y porte une attention particulière.

En face d'un besoin de 630 millions de klw, au cours de l'année 1946, 430 millions de klw, seulement sont produits, ce qui signifie que nous avons une insuffisance d'environ 200 millions de klw.

Le manque d'énergie électrique n'a pas permis aux établissements industriels de développer leur pleine capacité, même si certains d'entre eux utilisent leurs propres moteurs.

Les besoins de consommation électrique, au cours de l'année 1947, vont augmenter, par suite de la normalisation et de l'accroissement de la vie économique et ils n'exigeront pas moins que 800 millions de klw.

Pendant l'année 1947, fonctionneront de nouvelles génératrices hydrauliques d'une puissance de 26.370 klw.

En face de cette force et de cette application stricte des réglements inscrits dans les programmes, la production atteindra dans notre pays en 1947, 480 millions klw h. Mais comme vous le voyez une énergie de 800 millions de klw est nécessaire, voilà pourquoi cette production sera encore insuffisante pour l'économie nationale. C'est à peine en 1949 qu'on s'attendra à une production de 900 millions de k'w lorsque la crise de l'énergie électrique sera atténuée dans une certaine mesure.

Production minière

L'une des tâches essentielles du plan économique biennal consiste à étudier les richesses naturelles du pays et à augmenter la production de la houille et des minerais — fer, cuivre, plomb zinc et pirite.

Le gouvernement du Front de la Patrie porte une attention particulière à l'augmentation du rendement de la houille et des minerais dont la production est la base du développement de l'industrie, du transport et de toute l'économie nationale. La question de l'état et du rendement de la houille fut exposée en détail devant les députés par le ministre de l'Electrification qui démontra, données en main, le développement de la production minière chez nous. Le développement de la production des minerais s'impose aussi par la nécessité d'augmenter les moyens de transport dans le pays.

Le plan économique biennal prévoit une augmentation de 125% du rendement de la houille en 1948 de 820% des minerais et de 991% des substances non minérales.

Recherches géologiques et minières

Vous savez tous que nous ne connaissons pas notre terre, les richesses de son sol et surtout de son sous-sol. Voilà pourquoi notre gouvernement accorde des soins particuliers pour rechercher et trouver les richesses naturelles afin de les utiliser pour l'enrichissement de notre peuple.

Durant les années 1947 et 1948 on prévoit :

1) Renforcement et élargissement des recherches de combustibles, de houille et de pétrole. Les recherches de combustible sont planifiées dans deux directions.

a) rechercher les objectifs qui, au point de vue géologie et géographie, donnent la possibilité d'obtenir dans le plus bref délai de temps du combustible à bon marché et en grandes quantités (bassin de houille de Sofia et de Maritza) et b) rechercher les objectifs qui ouvrent des perspectives pour trouver du combustible de bonne qualité : houille de coke, houille à bithume, pétrole, etc.

2) Renforcement des recherches de minerais, en premier lieu de fer et de minerais de cuivre. Les autres métaux y compris l'or sont inclus aussi dans le plan.

3) Sont incluses de même des études pour certaines substances non minérales et utiles : sel, gypse, kaolin, l'argile, etc., qui peuvent être utilisés indépendamment ou en liaison avec la construction de l'industrie lourde.

4) Des recherches en rapport avec les grandes constructions projetées : constructions géologiques et hydrauliques.

5) Créer le début des recherches planifiées de nos matériaux de construction.

6) Poser les bases des recherches rationnelles économiques et géophysiques du pays.

Le transport des chemins de fer

La longueur totale des lignes de chemin de fer en 1946 est de 3776 klm. ou 800 klm. de plus que celle de 1932. Le trafic des marchandises en 1946 est d'environ 8 millions de tonnes contre 6 millions en 1939 et le trafic des voyageurs — 35 millions contre 13 millions en 1939.

Le plan économique biennal a prévu une augmentation de 34% du trafic des marchandises, de 3% du trafic de voyage par rapport à l'année 1946 et une

amélioration du même trafic, ainsi que de surmonter la crise constante du transport dans notre économie, ce qui sera réalisé par les initiatives suivantes :

1) Transport planifié de la production, des marchandises d'importation et d'exportation ;

2) Exploitation de 120 nouvelles lignes de chemins de fer, fourniture de pièces de rechange, 16 nouvelles locomotives, 32 motrices avec 45 remorqueurs, et 100 wagons de marchandises.

3) Réparation des locomotives et des wagons, diminution du délai fixé pour le travail et réparation des voies ferrées.

4) Mesures pour accélérer la circulation à charge des wagons en la portant de 9 journées qu'elle était en 1946 à 6 journées en 1948, augmentation du chargement par essieu de 6 tonnes qu'il était en 1946 à 6.300 en 1948; diminution des parcours à vide de 29% en 1946 à 25.20% en 1948 et suppression des parcours inutiles; utilisation de la force tractionnaire des locomotives par l'augmentaton de la charge des trains.

5) Assurer la sécurité et la régularité du mouvement par la mise à point des installations de sûreté et rehausser la discip'ine de travail.

On prévoit une diminution de 10% du tarif des marchandises en 1947.

Le transport automobile

En 1946, nous avons 1938 camions de transport en exploitation et 1268 camions avariés qui ont besoin de réparation et de pièces de rechange, contre 2316 voitures de charge en exploitation pendant l'année 1939; 700 autobus en exploitation pendant l'année 1946 contre 753 autobus en 1939.

Le parc d'automobiles en exploitation est presque usé sauf de légères exceptions.

Le plan a prévu l'importation de 14.000 voitures de charge en 1947 et 1200 en 1948, dont une partie sera exploitée en 1949 et 160 autobus en 1948 qui seront utilisés en 1949.

Pour la réparation des voitures qui ne fonctionnent plus, le plan a prévu une importation de pièces de réserve s'élevant à 136 millions de léva en 1947 et 127 millions en 1948, ainsi qu'une importation de pneus et d'installations pour les ateliers de réparations.

En 1939, le transport automobile de l'Etat représente 20% et le transport coopératif et privé 80% — il n'y eut qu'une coopération automobile — ce rapport a changé en 1946 à 36% pour le transport d'Etat, à 30% pour le coopératif et à 60% pour le transport privé pour devenir en 1948 53% en ce qui concerne le transport de l'Etat, 20% le transport coopératif et 27% le transport privé.

Le transport par voie d'eau

Notre transport par voie d'eau est à l'origine de son développement. Notre parc de bateaux maritimes a été détruit et celui du Danube est très insuffisant. En 1946, le tonnage total des bateaux avec les petits bateaux à voiles est deux fois moindre que celui de 1939. Par l'achat des trois bateaux jaugeant au total 15.400 tonnes et par la restauration des navires engloutis dans le Danube jaugeant au total 4500 tonnes, le tonnage total de 1947 sera en équilibre avec celui de 1939 et en 1948 selon le plan — un tonnage double de celui de 1946 sera atteint.

Je dois vous informer aussi que pour la première fois chez nous, on projette des transports par voie aérienne et, selon le plan prévu de nouvelles lignes aériennes seront ouvertes à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Il est prévu également une activité économique dans la lutte contre la malaria et autres parasites attaquant certaines cultures économiques de l'agriculture, contre les incendies de forêts et pour l'étude des passages de bans de poissons et autres, pour l'exportation de fruits et de légumes frais.

Trois cent cinquante millions de lévas sont prévus pour la construction et l'installation de gares aériennes et d'aérodromes.

Tout le monde sait que, d'après la déclaration de notre gouvernement, le travail est reconnu être un facteur social.

Dans l'élaboration et la réalisation du plan économique national, les problèmes du travail sont une des bases essentielles de ce plan. Certains d'entre eux, comme le rendement du travail et les normes du travail sont des problèmes nouveaux qui sont en train d'être étudiés et d'autres comme les cadres des travailleurs et les salaires sont en cours d'être réorganisés en vue des besoins du développement planifié de l'économie.

En 1946, 730.011 travailleurs ont été occupés dans la production et 98.167 dans la construction, y compris 38.500 jeunes gens des troupes prestataires, 3000 jeunes gens et 16,614 citoyens de la population locale; dans le crédit et l'échange 33.153 dans les administrations de l'Etat, des municipalités et des fonds — 205.696, soit un total de 667.427 personnes. Il faut ajouter à ce nombre 160.000 personnes occupées dans l'agriculture, les forêts, la chasse et la pêche ou en tout une main d'œuvre de 827.427 personnes salariés.

Pour la réalisation du plan biennal, 103.312 nouveaux ouvriers sont absolument nécessaires. L'insuffisance de la main d'œuvre qui se fera surtout sentir en 1947 et 1948 dans la construction, l'industrie, les mines, peut être compensée par les réserves de

troupes prestataires et par les chômeurs qui se trouvent dans les villes et villages par suite de l'accroissement de la population. Cette main d'œuvre nécessaire sera enrôlée par la direction Générale du travail, par la direction Générale du service des troupes prestataires et par les brigades de travail de la jeunesse des villes qui prennent une part non moins active dans une série d'initiatives économiques.

Une question importante pour nous est la préparation des cadres. Jusqu'à présent, personne n'y a pensé. Pour la première fois chez nous, est posé le problème de trouver des cadres disponibles, de juger des cadres qui sont nécessaires à notre économie planifiée et d'envisager la création de nouveaux cadres qualifiés.

Ayant en vue la perspective générale du tempo accéléré du développement économique de notre pays, le problème d'une longue préparation qualifiée de travailleurs spécialistes, de cadres dirigeants moyens et supérieurs apparaît comme un problème décisif sans la solution duquel le progrès rapide de notre pays est entravé.

En premier lieu, se pose le problème de la préparation des ouvriers spécialistes. Dans ce but, il est nécessaire d'augmenter le nombre des écoles techniques industrielles en ouvrant de telles auprès des entreprises de l'Etat, publiques et privées: auprès des objectifs dans les régions ou des constructions seront entreprises et où sera enrôlée la main d'œuvre, des cours doivent être organisés à cet effet; les différents ressorts doivent prévoir dans leur budget les crédits nécessaires. En attendant, de pareils cours et écoles ont été organisés dans trois fabriques militaires et autres des mines de Pernik dont neuf par le Ministère de l'Electrification et 16 par le Ministère des Travaux Puplics.

La Direction du travail avait jusqu'à présent pour tâche de prendre soin des chômeurs. Un fonds très important était créé. Aujourd'hui, la tâche de la Direction est autre. Actuellement, elle doit recruter des cadres. Dix millions de lévas recueillis pour les chômeurs ont déjà été distribués pour l'organisation de cours et la préparation de cadres qualifiés. Le chômage chez nous fait déjà partie du passé. Il n'en subsiste qu'un nombre insignifiant de chômeurs.

A l'avenir notre tâche sera de découvrir les chômeurs cachés des villages, dont le nombre monte à plus d'un million, et qui mènent une vie misérable, de donner à ces jeunes forces vitales la possibilité de se préparer pour le nouveau développement industriel progressif de notre pays.

Pour l'accomplissement du plan économique biennal, sont nécessaires 8.431 techniciens ordinaires et supérieurs de plus, ainsi que des pionniers dont la préparation exige un temps relativement plus long. Les écoles techniques industrielles moyennes sont fréquentées par 9,870 élèves, les écoles techniques supérieures par 5,700 dont environ 2,000 techniciens moyens et 1,000 techniciens supérieurs auront fini leurs études à la fin de l'année 1947. On devra suppléer au manque de cadres dirigeants de techniciens par ceux qui ont suivi les cours des écoles techniques de la manière suivante:

1) Ceux qui sont vers la fin de leurs études seront attirés pour travailler pendant les vacances.

2) On profitera le plus rationnnel'ement des cadres présents en appliquant la loi sur l'organisation et le profit des cadres techniques, en les dirigeant d'après les besoins de l'économie nationale.

3) La préparation de cadres directeurs doit être faite le plus rapidement possible en poussant vers

une instruction spéciale d'après un programme spécial les jeunes diplômés des gymnases.

Le Haut-Conseil économique estime qu'à l'avenir l'instruction, la préparation des cadres dans notre pays doit être organisée et posée sur une base d'après un plan conforme aux besoins de l'économie nationale.

Jusqu'à présent, l'instruction s'est développée très rapidement; le résultat en est qu'aujourd'hui les gymnases sont fréquentés par 84% de la jeunesse scolaire, et les autres 16% suivent les cours des écoles spéciales. La préparation de cadres pour les différentes branches de l'économie nationale est pour l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'instruction recspectivement: 1: 8: 13: 220.

Dans cette situation de l'œuvre scolaire, tandis que dans l'économie nationale on sent un manque de spécialistes et de cadres directeurs, un grand nombre de citoyens cultivés ne peuvent placer leur travail et frappent aux portes de l'Etat.

Il y a 1470 agronomes dans notre pays qui en a besoin de 5000 en ce moment. Pour que nous puissions préparer ces cadres, il est nécessaire que le nombre des candidats agronomes soit double l'année prochaine.

Il y a 220 techniciens de mines dans notre pays, mais, dans un temps très proche, il nous sera nécessaire 600 personnes. Il faut donc élargir les écoles pour leur préparation. Un grand nombre d'électrotechniciens, d'ingénieurs, de médecins, d'infirmières, de professeurs etc., dont la préparation doit être mise sur une base d'après un plan.

On prévoit pour les années 1947 et 1948, une augmentation de la production du travail: dans l'industrie — 20%; les mines— 5%; les constructions — 20% et le transport — 15%.

Des initiatives sociales sont prévues aussi pour l'amélioration de la situation matérielle et culturelle des ouvriers, des employés et des autres travailleurs.

Dans le plan économique biennal, sont prévues nombre d'initiatives, ayant pour but, l'amélioration des besoins matériels et culturels des ouvriers des employés et des autres travailleurs.

Pour la construction de domiciles, de bains-combinés, de fours, de buanderies, de foyers d'enfants, de stations sanitaires de repos et de maternités, dans les villes et les villages, sont prévus 10 milliards de lévas pour l'année 1947 et 10 milliards de lévas pour l'année 1948. Ces initiatives sociales seront garanties par les ressources de l'Etat, des Communes, des institutions autonomes, des coopératives et des épargnes privées.

Il faut construire des logements ouvriers auprès des mines, des fabriques etc., pour 18.000 familles. Outre les sommes plus haut mentionnées prévues pour des besoins sociaux, sont prévus aussi 400 millions de lévas pour la construction d'hôpitaux, de laboratoires, de maternités, de pavillons, etc.

320 millions de lévas sont prévus de même pour la construction de 13 hôpitaux coopératifs, et pour l'amélioration de notre œuvre sanitaire, de nos bains minéraux, du captage de l'eau etc.; 60 millions de lévas pour l'année 1947 et environ 200 millions de lévas pour l'année 1948.

Pour la prophylaxie des ouvriers et des employés sont prévus 1.512.000.000 de lévas pour l'année 1947 et 2.115.000.000 de lévas pour l'année 1948 ou une augmentation en comparaison de l'année 1946 de 135% pour l'année 1947 et de 230% pour l'année 1948.

Pour le repos et la culture des travailleurs sont prévus 201.330.000 lévas pour 1947 et 310.450.000 pour 1948 ou une augmentation, en comparaison de 1946

de 103% pour l'année 1947 et de 247% pour l'année 1948. Ainsi notre gouvernement populaire a le souci de la santé du peuple bulgare travailleur.

Commerce. — Commerce intérieur

Les stocks en circulation, par l'intermédiaire de l'Etat, du secteur coopératif et privé pour 1946, exception faite du marché noir, s'élèvent à 109.822.000 lévas.

Les sources essentielles des stocks en circulation sur le marché intérieur pour 1946 sont: industrie — 43.162.000 lévas; agriculture — 40.710.000 lévas; ces chiffres comprennent seulement les produits qui sortent sur le marché et non les produits de l'agriculture qui sont vendus au marché noir; importation — 10.116.000 lévas, artisanats — 12.000.000 de lévas et divers — 3.834.000 lévas.

Il est à constater que, pour 1947 et 1948, la circulation des stocks au marché intérieur a augmenté — 10.116.000 lévas, artisanats — 12.000.000 de lévas pour 1947, et de 197.813.000 lévas pour 1948 où de 51.50 et 80,10%.

L'augmentation prévue des stocks sur le marché pour les années 1947 et 1948 dépendra avant tout de l'augmentation de la production industrielle et agrarienne ainsi que de l'intensification de l'importation.

Pour subvenir aux besoins du village et de la ville en produits industriels et autres produits pour les années à venir les augmentations suivantes sont prévues pour le village: en millions de lévas — pour 1946 — 50.822; pour 1947 — 86.000; pour 1948 — 107.000. Pour la ville également en millions de lévas: pour 1946 — 59.000, pour 1947 — 80.475 et pour 1948 — 90.813 soit un total en millions de lévas; pour 1946 — 109.822, pour 1947 — 166.475 et pour 1948 — 199.813.

On en pourcents en prenant pour base 1946, l'augmentation pour le village est, pour 1947 de 169,2% et pour 1948 — de 210,50%. Pour la ville: pour 1947 de 136,30 et pour l'année 1948 de 163,90 soit au total pour 1947 l'augmentation est de 151,50 et pour 1948 — de 180,10.

Il faut toutefois noter que la valeur des produits alimentaires que le village produit et consomme lui-même, ne figure pas dans les chifres mentionnés plus haut.

Le placement des stocks par organisations commerciales est prévu pour les années 1947 et 1948 comme suit:

le secteur de l'Etat en milliards de lévas: pour 1946 — 9,928, pour 1947 — 20,000, et pour 1948 — 30,000.

SECTEUR COOPERATIF, en milliards de lévas :

pour 1946 — 59.894
pour 1947 — 98.475
pour 1948 — 112.813.

SECTEUR PRIVE en milliards de lévas.

pour 1946 — 40.000
pour 1947 — 50.000
pour 1948 — 55.000.

Commerce extérieur

En 1946, le commerce extérieur de la Bulgarie a marqué une plus grande activité en comparaison de 1945, tant en ce qui concerne ses échanges que le développement de nos rapports économiques avec les divers pays, bien que ces échanges commerciaux se soient effectués dans la période difficile d'après-guerre.

Il faut ajouter à cela les deux années de sécheresse survenues en 1945 et 1946, dont la répercussion

s'est faite cruellement sentir sur le commerce extérieur par la diminution des produits et articles d'exportation.

A ces multiples difficultés, il faut encore ajouter les difficultés du transport, surtout celles rencontrées sur la voie danubienne, qui ont entravé la pleine réalisation de l'échange des marchandises prévu dans nos ententes économiques avec la Tchécoslovaquie, la Pologne et avec d'autres pays.

En avril, 1946 une entente économique extrêmement favorable pour nous, fut conclue avec l'URSS. Cette entente identique à celle de 1945, a assuré le placement de la plus grande partie de nos surplus d'exportation en échange de l'importation de stocks utiles et précieux pour notre économie. D'après ces ententes le montant des stocks mis en circulation s'élève à 23 milliards de lévas environ.

De pareils accords commerciaux ont été également signés avec les autres pays slaves et avec d'autres Etats. Les perspectives sur le commerce extérieur en 1947 et 1948 sont encore plus favorables que celles de 1946. Le marché extérieur se développera considérablement et nous pourrons exporter dans d'autres pays des marchandises qui trouvent actuellement un placement assuré en URSS, en Tchécoslovaquie et en Pologne. Nous aurons ainsi la possibilité de nous procurer en échange de nos produits des articles que les Etats cités plus haut ne peuvent nous fournir. A la reprise des rapports internationaux normaux, nous pourrons recevoir des stocks à crédit selon des clauses identiques à celles de l'entente commerciale conclue avec la Suisse.

Aux perspectives qui s'ouvrent sur le commerce extérieur en 1947 et 1948 se trouve en première ligne le problème d'assurer par une exportation maximale, une importation qui soit à même de garantir la pleine réalisation du plan économique biennal.

Politique des prix

La politique économique du gouvernement du Front de la Patrie est conditionnée par l'augmentation de la production, l'amélioration de la production, l'amélioration de sa qualité et la réduction des frais du rendement qui seules pourront garantir le redressement et le développement de l'économie nationale ainsi que l'assainissement absolu des finances de l'Etat et l'amélioration du bien-être des masses laborieuses des villages et des villes.

Pour réaliser cette tâche, le plan économique biennal envisage la ferme continuation de la politique actuelle des prix pour établir un juste équilibre entre les prix des produits agricoles et industriels et ceux des services artisanaux tout en tenant compte des prix du marché international. On envisage :

1) une baisse des prix des produits industriels de 5%; cette baisse amènera une diminution de la valeur générale de la production industrielle de 1.711.230.000 lévas;

2) le maintien des prix des produits agricoles au niveau de 1946 et une baisse des prix de ces produits dont l'index du renchérissement est trop élevé, ainsi qu'une hausse des prix de certaines cultures industrielles;

3) baisse des prix dans la production artisanale de 10%, ce qui amènera une diminution de 1.013.947.400 lévas du montant total de la production artisanale.

Une baisse des prix dans la production industrielle sera réalisée par :

a) l'augmentation du rendement de travail;

b) la diminution des tarifs de transport de 10%;

c) la suppression des intermédiaires dans l'échange;

d) la rationalisation de la production;

e) le régime d'économie;

f) la réduction du taux dans les calculs du gain;

g) l'utilisation de toutes les ressources de l'entreprise.

Construction sur une vaste echelle

En dressant le plan de la construction sur une vaste échelle, on s'est basé sur les principes fondamentaux de la déclaration du gouvernement en ce qui concerne l'électrification et l'industrialisation de notre patrie, en donnant toutefois la préférence au secteur de l'Etat, au secteur autonome d'Etat et au secteur coopératif.

Dans l'élaboration de ce plan on s'est heurté à des difficultés considérables faute de compte-rendu sur les travaux effectués dans le passé et des données sur les travaux de construction accomplis en 1946.

En 1946, les organisations d'Etat et les organisations autonomes ont réalisé un travail constructif atteignant 21 milliards de lévas alors que d'après le plan il était évalué à 25 milliards de lévas. On suppose que, les coopératives, les communes et le secteur privé ont effectué des constructions s'élevant approximativement à 7 ou 8 milliards de lévas, ce qui est prouvé par le fait que les coopératives, les communes et le secteur privé ont employé 75% de ciment de béton armé pendant le premier semestre de l'année 1946.

Les fonds déposés dans l'économie nationale conformément au plan pour 1947 sont répartis comme suit : industrie — 43,40%; agriculture — 8,80%; transport — 21,60%; initiatives sociales et culturelles, travaux publics, etc. — 26,20%.

Les capitaux déposés dans l'industrie pour 1947 constituent 43,40% de la somme totale, ce qui montre les efforts à déployer pour la réalisation du plan économique.

Les dépôts les plus importants versés dans les diverses branches de l'économie sont répartis comme suit :

Industrie — 14,40%; richesses naturelles — 11,90%; entreprises hydrauliques — 12,50%; électrification — 22,50%; transport — 22,20% et travaux publics — 16,50%.

Le plan économique biennal prévoit pour des constructions nouvelles les sommes suivantes :

Constructions industrielles et autres pour 1947 — 71,90%; pour 1948 — 73,20%; restauration et rationalisation pour 1947 — 9,90%; pour 1948 — 8,70%; construction de logements, pour 1947 — 18,20%; pour 1948 — 18,10%.

Selon la structure sociale, les capitaux suivants ont été déposés : pour les constructions autonomes d'Etat en milliards de lévas : pour 1947 — 68,30% pour 1948 — 71%; dans les coopératives — 16,10% pour 1947 et 15,10% pour 1948; constructions privées pour 1947 — 15,60% et pour 1948 — 15,90%.

Les sommes investies seront utilisées pour le montage des travaux de construction atteignant en milliards de lévas : pour 1947 — 67,9% et pour 1948 — 63,30%; pour les machines, installations et outils : pour 1947 — 32,10% et pour 1948 — 36,70%.

La répartition du capital déposé pour 1947 est la suivante : Ministère des Chemins de fer — 14,60%; Ministère de l'Electrification, des Eaux et des Richesses — 31,20%. Ces sommes seront ainsi distribuées :

a) Direction de l'Electrification — 14,80%;

b) Direction des eaux — 8,20%;

c) Direction des richesses naturelles — 7,80%.

Ministère des Travaux Publics — 10,90%; Ministère de la Politique Sociale (fonds du Front de la Patrie) — 1,70%; Construction industrielles — 9,50%; Constructions collectives — 5,40%; Constructions coopératives — 2,50%; Secteur privé — 8% et divers — 7,50%. L'exécution de ce vaste programme de construction vise à assurer une augmentation de la production de charbon en comparaison des années précédentes de 28% en 1947 et de 40% en 1948, à mettre en exploitation l'énergie de 26.270 kw. en 1947 et de 55.000 kw. en 1948.

Le réseau des câbles électriques de 110 et 60 kw. desservant la Bulgarie du Nord et du Sud se terminera et 3000 km. de câbles de 15 et 20 kw., 12 stations et environ 600 postes de transformateurs seront construits; en 1947 les voies fernoviaires seront prolongées de 120 km. et de 100 km. en 1948. L'agriculture achèvera ses travaux d'irrigation sur 670.000 décares de terres cultivées vers la fin de 1948 et 533.000 décares de terres seront protégées de l'inondation. Diverses entreprises supplémentaires sont également prévues.

Des blocs de logis seront également construits sur une superficie de 344.000m² en 1947 et de 300.000 m² en 1948.

Ces logis seront spécialement construits pour servir d'habitation aux ouvriers des mines, des transports, de l'industrie, etc. Par ce moyen, 18.455 ouvriers seront pourvus de logement : 10.950 familles et 7.505 célibataires. Vers la fin de 1948 le barrage de «KAMEN PROHOD» sera terminé; le barrage de «ROSSITZA» sera achevé complètement en 1949 et celui de «TOPOLNITZA» en 1950. En outre les constructions des barrages de «KOPRINKA» et «STOUDENA» commenceront incessamment et l'étude des

travaux pour les barrages «SVETI PETER», «MALKI ISKER», «RHODOPE», «DRAGOVICHTITZA» et autres sera bientôt achevée.

Des centaines d'établissements administratifs, économiques, culturels, des gymnases de l'Etat et des municipalités, des écoles, des ambulances, etc. seront bientôt terminés et commenceront à fonctionner.

Pour arriver à la réalisation du plan de construction, 160.000 ouvriers sont absolument nécessaires. Ces ouvriers seront répartis comme suit : 54.000 ouvriers des troupes prestataires, 50.000 jeunes gens qui sont déjà enrôlés dans leurs brigades, 70.000 ouvriers travaillant à tour de rôle par groupe de 20 à 23.000 et enfin les journaliers comprenant environ 80.000 personnes.

Pour l'exécution des travaux de construction, les matériaux suivants sont absolument nécessaires : pour l'année 1947 ciment — 240.000 tonnes; matériel en bois — 423.000 m³; clous — 3.280 tonnes; briques — 294.000.000; tuyaux pour les eaux — 2.000.000 de mètres; vitres — 1.000.000 de m²; transport — 600 camions et autres matériaux de construction d'importance secondaire.

Après cet exposé, Mrs les députés peuvent se poser cette question : Notre plan est-il réel ? Qu'avons-nous appris par l'énumération de ces chiffres, que signifient ces chiffres et enfin quel profit en retirera le peuple et l'économie nationale ? Les personnes sérieuses qui ont étudié nos objectifs économiques, nos possibilités et nos ressources et seulement celles qui connaissent l'enthousiasme de notre peuple, ses aptitudes au travail, son labeur, son amour pour la patrie peuvent affirmativement répondre à toutes ces questions. Tous ceux qui ne connaissent point les rares qualités de notre peuple ne peuvent y répondre

que par la négative. Mais examinons sans parti pris, si vraiment notre plan est réel ?

Nous proclamons que notre plan est réel et réalisable.

Nous proclamons que notre plan sera exécuté intégralement. En premier lieu, notre plan sera réalisé parce que tous les points prévus dans le programme ont été étudiés minutieusement à fond. Par exemple, dans le domaine de l'agriculture toutes les cultures prévues sont appropriées à la nature du terrain, et les engrais nécessaires à leur croissance sont nettement indiqués. Tous les facteurs, en vue d'arriver à un rendement supérieur, ont été pris en considération : l'énergie des fabriques, le potentiel du travail, le matériel brut et auxiliaire, la main d'œuvre, les transports, etc. Lorsqu'on examine les chiffres et le taux rapportés sur le plan au sujet de l'agriculture, il peut se faire que quelqu'un se pose à lui-même la question ou même nous demande comment on peut arriver à augmenter la production de maïs de 50 à 100 kgs ? Quel est ce miracle ? A l'appui de leur demande ils utilisent à leur profit les mauvaises années de 1946 et 1945. Mais tous ceux qui s'intéressent aux question de l'agriculture savent fort bien que la récolte de blé en 1946 (année à peu près normale) a été moyenne. Mais les semailles printanières telles que : pommes de terre, riz, betteraves à sucre et autres ont donné une récolte de 30, 40, 50 et 60% inférieure à la récolte normale.

Toutefois notre plan a poursuivi cette autre tâche d'atteindre la récolte de 1939 et nous l'atteindrons.

Nous voulons arriver à obtenir d'un décare de terre, une moyenne de 126 kgs de froment et de 110 à 130 kgs de maïs. Si nous prenons en considération que nos entreprises agricoles peuvent employer au-

jourd'hui largement les engrais artificiels, par une amélioration des semences, nous pouvons même espérer arriver à 137 kgs par décare, chiffre qui n'est point chimérique; car dans les années fertiles nous avons obtenu une récolte de 133 kgs par décare. Il est vrai que pour la période comprise entre 1945 et 1946 les récoltes sont tombées à 90 kgs par décare, mais ces deux années sont des années de famine pendant lesquelles nous avons dû dépenser nos réserves de pain. Si vous examinez consciencieusement l'application du plan économique dans l'industrie, vous vous rendrez facilement compte que nous ne posons pas à notre industrie des problèmes irréductibles. Si vous objectez, prouvez-nous alors, faits en mains, quels points de notre plan sont illusoires et où il n'a pas été bien calculé.

Sur cette question le Ministre de l'Agriculture peut vous répondre, car il a participé activement avec ses cadres à l'élaboration de ce plan, à la réalisation duquel il contribuera également de toute son énergie. Le ministre de l'Industrie vous répondra lui aussi, car il a de même travaillé à ce plan avec une ardeur et un zèle infatigables et il continuera à aider puissamment à sa réalisation. Le ministre de l'Electrification, lui-même ingénieur, viendra aussi vous dire que le plan est possible, réel et réalisable. Enfin, le ministre des Chemins de fer qui développe son réseau de voies ferrées, et travaille en collaboration avec des spécialistes pour la réalisation du plan, se trouve parmi nous comme tous les ministres de l'Economie.

La réalisation de ce plan économique national grandiose pour les deux années 1947 et 1948 est réellement, vu nos conditions, une œuvre magnifique et sa réalisation est possible par la mobilisation totale de toutes les réserves existantes avant tout dans le

pays et avec l'appui le plus actif et la participation de toute la population apte au travail. Notre plan demande une tension de toutes les forces, notre plan demande un tempo accéléré, notre plan demande de nouvelles méthodes de travail. Il répond aux nouvelles conceptions de notre nation, à un nouvel enthousiasme de notre peuple, comme l'a déclaré notre digne Président du Conseil. Les problèmes posés par le plan biennal devant notre économie nationale de la part du gouvernement du Front de la Patrie pour l'industrie du pays, pour la modernisation de l'agriculture, pour l'augmentation du bien-être de toute la population, pour acquérir l'indépendance économique de tout le pays, peuvent se résoudre et se résoudront par la participation la plus active de nos cadres de techniciens et par le travail de notre peuple marchant, sur la voie des travailleurs de choc et des concours d'émulation patriotique.

Lorsque vous, Mrs les oppositionnaires, vous pourrez voir le plan, alors vous aurez droit de vous prononcer sur lui car maintenant vous ne vous en faites aucune idée.

Ce plan est celui du gouvernement du Front de la Patrie qui restaure les libertés du peuple bulgare et lui attribue la première place. Ce plan sera réalisé par le contrôle efficace de la part du public, par un déploiement de tous nos efforts liés à des privations et par le dévouement de tous les citoyens du pays inspirés du sentiment d'accomplir un grand devoir envers notre Patrie. Pour certains, notre plan peut paraître un rêve, mais c'est un rêve réel et qui se réalisera. Nous voulons un plan qui réponde à l'élan et à l'enthousiasme de notre peuple sous le pouvoir du Front de la Patrie. Nous voulons un plan qui impose l'effort, qui mobilise toutes les forces du

peuple, un plan qui aidera puissamment au mouvement progressif afin, comme l'a proclamé notre guide et maître Georges Dimitrov, d'atteindre en 10, 15 ou 20 ans, ce que les autres nations ont mis des siècles à conquérir.

Nous croyons aux forces de notre peuple et à ses capacités pour accomplir ce plan dignement devant ses frères, le peuple soviétique et les autres nations slaves qui ont montré qu'elles sont capables de réaliser des plans grandioses.

Nous croyons, parce que nous avons le Front de la Patrie; nous croyons, parce que nous avons le gouvernement du Front de la Patrie; nous croyons parce que à la tête du peuple bulgare et de son gouvernement est placé le guide vénéré, notre camarade Georges Dimitrov. Nous croyons, qu'avec ce guide, nous réaliserons notre plan national. Je souhaite que ce plan, le premier plan économique national, apporte la joie et la prospérité à tout notre peuple.

LOI
SUR L'APPROBATION DU PLAN ECONOMIQUE NATIONAL DE L'ETAT POUR LES ANNEES 1947 et 1948

LOI

SUR L'APPROBATION DU PLAN ECONOMIQUE NATIONAL DE L'ETAT POUR LES ANNEES 1947 et 1948

Art. 1. — Le plan économique national de l'Etat pour les années 1947 et 1948 est approuvé avec toutes les initiatives et entreprises qu'il comporte.

Art. 2. — Sont chargés de l'application du plan économique national de l'Etat les ministères respectifs avec les établissements d'Etat autonomes, communaux et publics, — les organisations et entreprises qui leur sont subordonnés ainsi que les entreprises et personnes privées auxquelles il incombe de déployer une activité quelconque se rapportant à cette application en vertu des lois respectives.

Art. 3. — La direction générale et le contrôle concernant l'application du Plan économique national de l'Etat appartient au gouvernement.

Art. 4. — Les amendements éventuels imposés par quelque changement survenu dans les conditions de son application sont effectués sur décision du Conseil des ministres, après consultation du Haut-Conseil économique.

Art. 5. — Toutes les décisions et DISPOSITIONS du gouvernement, concernant l'application du Plan économique national de l'Etat et les entreprises qu'il comporte, sont obligatoires pour tous ceux qui sont chargés de cette application.

Art. 6. — Le gouvernement élabore un règlement spécial pour l'application de la présente loi.

Art. 7. — Pour la réalisation du Plan économique national de l'Etat dans une période allant du 1-er Avril 1947 au 1-er Avril 1949, les entreprises suivantes sont prévues :

I

TACHES FONDAMENTALES DU PLAN BIENNAL POUR LE REDRESSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE BULGARE

Pillée par le fascisme, l'économie bulgare fut réduite à un état de ruine complète; c'est dans cet état que le pouvoir populaire du Front de la Patrie, qui seul, parvint à mobiliser toutes les forces patriotiques et créatrices du peuple bulgare pour mener et terminer victorieusement la Guerre patriotique, trouva en arrivant au pouvoir, le 9 Septembre 1944, notre économie nationale. Aux rigueurs de la Guerre patriotique, vinrent s'ajouter les deux sécheresses successives de 1945 et de 1946, qui augmentèrent les difficultés économiques et le gouvernement dut déployer de nouveaux efforts pour ADOUCIR leurs conséquences. Le gouvernement a rempli avec succès la lourde tâche à organiser le ravitaillement de la population et du bétail. Par les deux accords commerciaux conclus avec notre double libératrice l'U.R.S.S. ainsi qu'avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, par diverses transactions supplémentaires avec d'autres pays, le gouvernement a ranimé dans son ensemble notre économie qui est sortie de la misère à laquelle elle se trouvait réduite bien qu'un certain désarroi se fasse encore sentir dans divers domaines.

Comme résultat de la politique économique créatrice du Front de la Patrie, la production totale de l'Agriculture et de l'Industrie pour l'année 1946 prise

comme base des évaluations du plan économique national biennal représente les 85.9% de la production d'avant-guerre de l'année 1939 d'après les prix de cette dernière.

Dans le domaine de l'économie agricole, l'élevage, dont le rendement pour l'année 1946 représente les 55.8% de celui de l'année 1939 se trouve être le plus arriéré. Le rendement en viande pour l'année 1946 représente les 54% de celui de 1939, celui du lait les 56.7%, des fromages — 22.5%, des œufs — 54%.

Les branches de l'industrie qui ont atteint au cours de l'année 1946 le niveau de la production d'avant-guerre sont les suivantes : l'industrie du suif — 51%; du savon — 67%; des huiles végétales — 21%; du sucre — 33.4%; de la laine — 80.3% et de la soie — 90%.

Quoique la production d'énergie électrique surpasse de 56% le niveau d'avant-guerre et celle du combustible de 60%, l'économie nationale rencontre de sérieuses difficultés DU CÔTÉ du combustible et de l'énergie électrique.

Les tâches principales du Plan économique national biennal de l'Etat sont les suivantes :

1. — Surmonter les difficultés économiques héritées du fascisme et de la guerre, et aggravées par les deux sécheresses consécutives; atteindre et surpasser la production d'avant-guerre sur le plan de l'agriculture, de l'industrie et des autres branches de l'économie nationale.

2. — L'industrialisation accélérée du pays par l'organisation, au moyen des ressources de l'Etat, du crédit bancaire, de l'emprunt national, des communes, des coopératives, des épargnants privés et si

possible, au moyen de crédits étrangers, de nouvelles usines telles que les usines pour la production d'engrais chimiques à base d'azote, comme le combinat pour la production d'acide sulfurique, de soude caustique, de la soude calcinée, etc., ainsi que par l'élargissement et la rationalisation de l'industrie actuelle.

3. — Venir rapidement à bout de la crise d'énergie électrique et de charbon par la construction de nouvelles centrales électriques et de barrages, par l'exploitation de nouvelles mines et par le renouvellement des installations minières déjà usées.

4. — Le développement intensifié de la technique et l'utilisation, au maximum de celle dont nous disposons, dans tous les domaines de la production, comme condition essentielle pur l'essor de la production et l'augmentation de la productivité du travail.

5. — L'application intégrale de la technique dans la construction, et la mécanisation des travaux de construction.

6. — Aide octroyée à l'agriculture, à l'élevage, dans le domaine forestier et dans celui de la pêche en encourageant et en secondant la mécanisation et l'application d'initiatives agraro-culturelles, vétérinaires et autres de l'économie agricole; aide complète octroyée aux coopératives agricoles de TRAVAIL, créées sur la base du libre assentiment.

7. — L'amélioration et le développement du transport par voies ferrée, automobile, navigable et aérienne.

Le développement et la modernisation des métiers, la garantie du ravitaillement en matériel des artisans, en encourageant la formation de coopératives artisanales.

9. — Le renforcement et le développement du commerce intérieur et extérieur, la supression de l'intermédiaire nuisible au point de vue social et la régularisation des prix des produits agricoles et industriels, en conformité de ceux du marché international.

10. — Encourager les épargnes, assurer la stabilité du lev bulgare et développer les relations de crédits.

11. — Entreprendre un régime sévère d'économie et diminuer les frais de production.

12. — Améliorer intégralement la qualité de la production dans tous les domaines de l'économie nationale.

13. — Relever le niveau culturel et économique de la population, en augmentant la production agricole et industrielle.

14. Développer l'initiative économique en vue du redressement et du développement des forces productrices; la production industrielle locale dans les secteurs privé et coopératif; augmenter plus spécialement la production d'objets de large consommation, la production locale de combustible et de bois de construction.

II

DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Augmenter en général la production agricole de 13% pour l'année 1947 et de 34% pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1939.

A. Cultures végétales

1. Augmenter la production des cultures végétales de 21% pour l'année 1947 et de 38% pour l'année 1948. Augmenter la surface ensemencée de 1.3% pour les années 1947-1948 par rapport à l'année 1939.

2. La production dans les différentes branches de l'économie et celle des principales cultures doit être augmentée comme suit :

	1948 en comparaison de 1946
a) céréales — blé et seigle	14%
b) graines fourragères au total	71%
le maïs y compris	109%
c) riz, graines, légumes, pommes de terre au total	257%
d) foin au total	106%
e) graines de luzerne	1000%
f) betterave fourragère au total	246%
g) cultures industrielles :	
graines de tournesol	136%
„ „ soya :	178%
lin à huile graines	1613%
coton — fils	186%
chanvre :	410%
tabac :	74%

betteraves à sucre . . . . . , 143%
légumes : . . . . . , 39%
raisin : : . . . . . , 47%
fruits : : . . . . . , 72%

3. Augmenter la production moyenne pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1946: du blé — de 14%; de l'avoine — de 26%; du maïs — de 121%; du riz — de 72%; des pommes de terre — de 108%; du coton — de 114%; du raisin — de 41%; du tabac — de 64%; de la betterave à sucre de 148%; de la graine de tournesol — de 116%. Autrement dit : . ndement par décare doit atteindre: Pour le blé — 137 kgr.; pour l'orge — 152 kgr.; pour le maïs — 135 kgr.; pour le riz — 343 kgr.; pour les pommes de terre — 310 kgr.; pour le tabac — 106 kgr.; pour la betterave à sucre — 1812 kgr.; pour le tournesol — 116 kgr.; pour le coton — 21 kgr. et pour le raisin — 485 kgr.

Le Ministère de l'Agriculture et des Domaines est chargé de l'exécution des entreprises suivantes: labour profond d'automne durant les années 1947 et 1948 60% et 70%, respectivement des terrains s'y prêtant — ensemencement avec des graines selectionnées en ce qui concerne les céréales et spécialement le blé — 60% pour l'année 1947 et 71% pour l'année 1948; pour les cultures des graines fourragères 10 et 17% respectivement des graines sélectionnées du matériel d'ensemencement. En ce qui concerne le tournesol, le type local doit être remplacé par le type «Jdanovsky» résistant à l'orobanche et par d'autres types d'un rendement supérieur: — 62% pour l'année 1947 et 82% pour l'année 1948 de tout le matériel d'ensemencement. Assurer le triage des graines de céréales; pour le blé de 90% pour l'année 1947 et de 100% pour l'année 1948. Conserver et utili-

ser rationnellement le fumier en organisant dans les propriétés privées et les propriétés coopératives de production agricole, 10.000 fosses à fumier modèles en 1947 et 20.000 en 1948. Obtenir en 1948, un amendement des terres de 75% en comparaison de l'année 1946. Fumer avec de la chaux résidue des sucreries et des tourteaux de ricin les champs et les prairies naturelles. Déblayer et herser une surface de prairies naturelles de 1.165.000 décares durant l'année 1947 et de 1.682.000 décares durant l'année 1948; arroser respectivement 45 et 65% des prairies susceptibles d'être irriguées par un système d'irrigation élargie et par la correction du cours des rivières et des torrents. Ensemencer régulièrement 11.100.000 décares au cours de l'année 1947 et 15.000.000 de décares au cours de l'année 1948.

Le Ministère de l'Agriculture est, en plus, chargé de l'exécution des entreprises suivantes :

a) répartir durant les années 1947 et 1948 1.600.000 décares de terre entre 150.000 petits propriétaires ruraux ou paysans ne possédant aucun bien.

b) répartir des terres entre toutes les communes, coopératives et autres organisations qui créent des fermes d'élevage et des jardins potagers;

c) augmenter, au cours des années 1947 et 1948 la terre arable de 850.000 décares et la fertiliser par des travaux de terrassement, d'enherbement, de drainage, d'irrigation et autres.

d) En ce qui concerne les propriétés coopératives de production agricole:

— poursuivre l'organisation de nouvelles propriétés coopératives de production agricole en augmentant leur nombre de 560 en 1927 et de 800 en 1948 sur une superficie de 2.5 millions et 4 millions de décares.

— faire adopter dans chaque propriété coopérative des plans de production et de travail, des normes sur le travail et attribuer à chaque brigade le bétail et les machines nécessaires ainsi que le secteur de terres lui revenant — organiser la comptabilité dans chaque propriété coopérative de production agricole, en tenant régulièrement les livres de comptes et les livrets de chacun des coopérateurs.

— organiser des cours de longue et courte durée pour la formation de cadres économiques et administratifs, qui seront fréquentés par les comptables, les brigadiers, les tractoristes et les agronomes de toutes les propriétés coopératives de production agricole.

— distribuer impartialement des terres du fonds «propriété foncière» aux agronomes — dirigeants des propriétés coopératives de production agricole, d'une valeur égale à une propriété rurale moyenne.

— procéder à l'amélioration des terres des propriétés coopératives de production agricole, par groupement et échange des terres des coopérateurs, y inclus LES TERRES APPARTENANT A DES PROPRIETAIRES qui n'habitent pas le village. Former, de ces mêmes terres, des blocs dans des RAYONS étrangers. Inclure dans les blocs toutes les terres des coopérateurs en prévoyant pour leurs besoins personnels des parcelles du bloc coopératif.

Pour l'amélioration des terres des P. C. P. A. faire des croquis sur la disposition des terres; tracer des réseaux de routes, préparer des plans pour des installations de drainage, d'irrigation et de bonification.

— supprimer la forme existante de cadastre et de répartition, en tant qu'entreprises onéreuses et inopportunes pour l'étape actuelle, à l'exception des villages de Gnoïnitza, arrondissement de Lom, Rogozen — arrondissement d'Oriahovo et Pirné, arrondissement d'Altos.

— organiser la coopération des bêtes de somme ET DU BETAIL DE REPRODUCTION dans le cadre de la propriété coopérative de production agricole, en aidant en même temps chaque coopérateur à élever une vache, un porc et des poules.

— organiser l'emploi DE LA MAIN D'ŒUVRE LIBRE des P. C. P. A., dans les entreprises, ainsi que dans les constructions communales et de l'Etat.

6. Autres formes du travail de la terre.

Le Ministère de l'Agriculture et des domaines publics est chargé d'entreprendre d'autre formes de communauté comme le travail mécanisé de la terre, fait en commun; la fourniture et l'utilisation en commun des bêtes de somme et de l'inventaire agricole, la fourniture aux coopératives de crédit du gros et du petit inventaire agricole afin de pourvoir AUX BESOINS des propriétés privées; LA CREATION DE STATIONS FRUITIERES ET DE TABAC AUPRES DES COMMUNES ET DES COOPERATIVES: le pourvoiement de machines et de bétail aux propriétés privées.

B. MECANISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Le Ministère de l'Agriculture doit porter le nombre des Centres de tracteurs et de machines à 30 pour l'année 1947 et à 50 pour l'année 1948 en pourvoyant ces centres des machines agricoles suivantes:

1. Tracteurs 30 — 60 c. v. . .	600	1317
2. Charrues à tracteur . . .	900	2000
3. Semoirs à tracteur. . . .	400	1000
4. Gerbeuses à tracteur . . .	110	700
5. Combinats	20	30
6. Batteuses . . . . . :	40	240
7. Camions: : : :	50	100

C. LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES ENNEMIS DES CULTURES

Le Ministère de l'Industrie et le Ministère du Commerce, doivent assurer l'importation et la production du sulfate de cuivre — 8.500 tonnes, du vert de Paris — 152; du carbonat de cuivre 250 t.; du soufre 1040 t. et autres.

De l'élevage.

Le Ministère de l'Agriculture doit amener la production de l'élevage à 79% en 1947 et 116% en 1948 en comparaison de l'année 1939. En comparaison de l'année 1946, le gros bétail doit être augmenté de 6% pour l'année 1947 et de 9% pour l'année 1948; les brebis de 4% pour l'année 1947 et de 22% pour l'année 1948; les porcs de 57% pour l'année 1947 et de 136% pour l'année 1948; la volaille de 66% pour l'année 1947 et de 122% pour l'année 1948.

Augmenter la production du bétail en comparaison de l'année 1946 : le rendement en lait d'une vache jusqu'à 71% pour l'année 1948; dans les fermes coopératives d'élevage et les propriétés de l'Etat de 55%; celui d'une brebis de 30% en général; pour les propriétés coopératives de production agricole et celles de l'Etat de 33%. Le rendement en laine de 50% et dans les fermes d'élevage et propriétés de l'Etat, de 66%. Ce qui signifie que la production du bétail doit atteindre le rendement en lait : pour les vaches — 1.200 kgs dans les propriétés privées et 2.500 kgs dans les propriétés coopératives de production agricole et les propriétés de l'Etat; pour les brebis — 65 kgs dans les propriétés privées et 120 kgs dans les propriétés coopératives de production agricole et les propriétés de l'Etat; le rendement en laine en moyenne — 1.8 kgs dans les pro-

priétés privées, 2.2 kgs dans les propriétés coopératives de production agricole et 3 kgs dans les propriétés de l'Etat.

Pour la réalisation du développement de l'élevage, le Ministère de l'Agriculture et des Domaines publics doit entreprendre les initiatives suivantes :

a) créer et organiser des fermes d'élevage auprès des propriétés coopératives, de l'Etat et autres propriétés et organisations qui doivent atteindre à la fin de l'année 1948, le nombre de 30 fermes d'Etat, 1200 fermes coopératives et 150 fermes communales, possédant au total : 20.000 vaches, 390.000 brebis, 15.000 truies et 270.000 volailles;

b) englober sous son contrôle les qualités productrices des 4% du nombre total des bêtes de reproduction, par l'organisation de concours, et d'expositions d'animaux domestiques;

c) établir jusqu'au 15 Avril 1947 au plus tard, la répartition des races par rayons et entreprendre le croisement de certaines races locales avec d'autres meilleures, utilisant aussi la méthode de fécondation artificielle. Procéder en 1947 à la fécondation de 2.500 juments, 2.500 vaches, 50.000 brebis et 1000 chèvres et, durant l'année 1948 à celle de 5.000 juments, 5.000 vaches, 100.000 brebis et 1500 chèvres;

d) construire, par l'entremise de la Banque agricole et coopérative, 37 centres régionaux d'incubation;

e) procéder en 1947, au défrichement de 10.500 décares de pâturages forestiers et de montagnes, couverts de genièvre et de mauvaises herbes, construire 15 abris et 21 abreuvoirs, procéder à l'amendement de 3.000 décares de pâturages avec la farine d'os, ensemencer 6.000 décares de pâturages avec diverses

sortes d'herbes, et drainer 1000 décares de pâturages marécageeux;

f) organiser avec le concours du Ministère de l'Industrie 5 combinats de fourage dans le domaine de l'industrie alimentaire et la fabrication de nouveaux moulins à fourrage;

g) organiser l'ensilage des céréales en construisant jusqu'à la fin de juin 1947 un silo par ferme d'élevage d'utilité publique;

h) augmenter de 50% pour l'année 1947 en comparaison de l'année 1946, l'engraissement des porcs, de même entreprendre l'engraissement d'autre bétail pour pourvoir aux besoins de la population. Un arrêt spécial du Conseil des ministres prévoit la distribution de primes et l'octroi de facilités pour encourager l'engraissement des porcs;

i) la vente et l'achat de volaille et d'œufs est libre;

j) obliger tous ceux qui élèvent des truies en vue de reproduction de les déclarer, par l'entremise des communes, aux agronomes de l'arrondissement

Obliger les propriétaires de moulins, de moulins à huile, de rizeries, de fabriques de bière, de conserves et autres, de laiteries, de restaurants et autres semblables, qui disposent toujours de restes de denrées, de même que les propriétaires privés, d'engraisser un certain nombre de porcs selon leurs possibilités effectives.

L'engraissement obligatoire des porcs dans les entreprises énumérées, doit être organisé de façon que la livraison de porcs s'effectue deux fois par an: la première jusqu'au 31 décembre et la seconde jusqu'au 30 avril au plus tard.

CHARGER LA DIRECTION POUR L'ACHAT ET LA VENTE DES CEREALES de l'engraissement de 150.000 porcs conformément aux traités types et d'après les prix fixés par l'Etat.

k) employer pour l'élevage des porcs d'autres nourriture que le maïs.

l) Le Ministère de l'Agriculture — section Elevage, est tenu d'encourager l'organisation de centres d'élevage de lapins, dans les propriétés privées coopératives et de l'Etat. D'établir en 1947 des sections d'élevage de lapins dans toutes les propriétés coopératives.

E. — L'ELEVAGE DU VER A SOIE ET L'APICULTURE.

1. Le Ministère de l'Agriculture doit réaliser pour l'année 1948, une augmentation de la production de graines de vers à soie de 5% et de cocons de 10%.

2. Pour l'amélioration de l'apiculture, assurer la fabrication de 25.000 ruches démontables pour les années 1947 et 1948.

F. — DOMAINE VETERINAIRE

Pour préserver les animaux domestiques de maladies contagieuses et parasitaires, le Ministère de l'Agriculture et des Domaines est obligé d'entreprendre :

L'immunisation de 2.753.000 bêtes pendant l'année 1947 et de 3.170.000 bêtes pendant l'année 1948, la désinfection de 847.000 animaux pendant l'année 1947 et 1.000.000 d'animaux pendant l'année 1948, d'entreprendre des recherches cliniques et biologiques sur 735.000 animaux pour l'année 1947 et 914.000 animaux pour l'année 1948; il doit être produit dans les instituts vétérinéro-bactériologiques:

a) 23.000 litres de sérums pour l'année 1947 et 29.600 litres pour l'année 1948.

b) 3.888.000 doses de vaccins pour l'année 1947 et 4.086.000 doses pour l'année 1948.

c) 1267 litres de produits bactériens pour l'année 1947 et 1325 pour l'année 1948.

d) produire dans les équarissages d'Etat: 1) 65.000 kgr. de la farine d'os et de viande pour l'année 1947, et 90,000 pour l'année 1948; 2) 3,000 kgr. de graisses provenant de cadavres d'animaux abbatus pour l'année 1947 et 3,500 kgr. pour l'année 1948.

G. FORETS.

Est approuvée :

L'augmentation de la production du matériel de construction en troncs d'arbres de 27%, pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1946.

Le Ministère de l'Agriculture et des Domaines est tenu de réaliser les entreprises suivantes concernant les fôrets:

1. Augmenter pour l'année 1948 le reboisement des lieux incultes jusqu'à 18.000 décares — 520%; renforcer les plantations clairsemées sur 17370 décares — 540%, rajeunir des forêts abimées sur 150.000 décares — 650%, mesurer et organiser 100.000 décares de futaies et de taillis et reviser les plans économiques des forêts déjà aménagées sur une surface de 900.000 décares.

2) Le reboisement des terrains vagues doit être augmenté de 200.000 décares pour l'année 1948, c. à. d. de 233% et la réalisation de 10.000 m³ de travaux de soutènement.

3. — Fixer l'étendue des terres faisant l'objet de l'économie forestière à 1.300.000 décares pour l'année 1947.

4. — Construire, au cours de l'année 1947, 350 km. de routes forestières nouvelles et empierrer 100 km. de chaussées avec des paliers achevés.

5. — Le Ministère du Commerce et du ravitaille-

ment est tenu de fournir au cours de l'année 1947 à la Direction des Eaux, Forêts et de la Chasse :

a) cinq complets de téléfériques motorisés avec un rayon d'action de 5 km. et pour l'année 1948 cinq autres complets;

b) vingt remorqueurs pour le travail dans les forêts;

c) dix rouleaux compresseurs à vapeur;

d) cent cinquante camions à remorqueurs de cinq tonnes;

e) un matériel roulant pour 50 km. de voie étroite.

6. — Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture et des Domaines de l'Etat, le Conseil des Ministres peut ordonner le transfert de certaines entreprises pour le remaniement du bois ou le montage de machines pour travailler le bois et l'installation de pareilles entreprises dans un délai déterminé, dans le but de régulariser la production et de répartir rationnellement ces entreprises dans le pays. Si le transfert et le montage ne sont pas accomplis dans le délai fixé, les machines sont achetées par l'entreprises «FORETS DE L'ETAT».

3. — PECHE.

Est approuvée une augmentation de la pêche de 144% pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1946.

Le Ministère de l'Agriculture et des Domaines est chargé :

1. — D'empoissonner artificiellement avec des carpes 10.000 décares de rizières en 1947 et 20.000 décares en 1948, en obtenant 1.000.000 en 1947 et 2.000.000 en 1948 de carpes du type local amélioré.

2. — De créer dans les lieux bas immergés dans ceux qui ne sont pas utilisés pour d'autres cultures et dans les anciens bassins des rivières, des bassins

de pisciculture — 1000 décares pour l'année 1947 et 1500 décares pour l'année 1948.

De produire, en 1947, 1.500.000 œufs de truite et en 1948 — 2.000.000 pour l'empoissonage des eaux publiques et des entreprises de pisciculture privées et publiques.

3. — D'organiser la pêche maritime en acquérant un navire de pêche moderne et en utilisant les bâteaux et barques de pêche disponibles.

4. — Faire le nécessaire pour conclure un accord de pêche avec l'URSS.

5. — Le Ministère de l'Industrie et des Métiers et celui du Commerce doivent fournir pour la pêche :

a) en 1947 — 60 tonnes de coton pour la fabrication de filets et en 1948 — 80 tonnes;

b) 50 moteurs diesel et 5 pompes motrices ;

c) l'importation de 16 tonnes de filets de pêche et 25 tonnes de cordes de manille, 4 tonnes de fil de fer, 10 tonnes de liège et de bouchons, 5.000.000 hameçons; 400.000 mètres de crin répondant aux indications données par le Ministère de l'Agriculture.

6. — Utiliser toutes les possibilités existantes et créer celles qui s'avèrent nécessaires à l'augmentation au maximum, de la pêche prévue par le plan qui doit être dépassé jusqu'à 100%.

III
INDUSTRIE

1. — On approuve l'augmentation de la production de 34% pour l'année 1947 et de 67% pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1948.

L'augmentation de la production dans les différentes branches de l'industrie est établie comme suit pour l'année 1948 :

1. — Metallurgie	**67%**
2. — Matériaux de construction	**85%**
3. — Textiles	**66%**
4. — Industrie alimentaire	**49%**
5. — Caoutchouc	**145%**
6. — Industrie chimique	**141%**
7. — Autres industries	**52%**

Le Ministère de l'Industrie et des Métiers est chargé:

1. Se basant sur le plan de l'Etat concernant l'industrie, le Ministère de l'Industrie doit présenter à chaque entreprise des plans annuels et trimestriels. Il est défendu aux entreprises privées, coopératives et de l'Etat de fournir des contingents commandés par d'autres ministères ou administrations.

2. De supprimer le système actuel de répartition des matériaux aux entreprises en tant que mécanique et ne tenant aucun compte des particularités productives concrètes de chaque entreprise, contribuant au morcellement de l'industrie, à la mauvaise qualité des produits, à leurs prix élevés, au gaspillage des matériaux et entravant la rationalisation de l'industrie.

3. De concentrer, en vue de la rationalisation de l'industrie, la manipulation des matières premières, surtout celles faisant défaut, dans les entreprises qui sont techniquement bien organisées et présentent une garantie pour la bonne qualité de la production et pour des prix modiques. Le Conseil des Ministres fixera les entreprises s'avérant économiquement injustifiées.

4. De fixer des normes pour l'emploi des principales matières premières et des principaux auxiliaires de chaque unité de marchanddise prête, en fournissant les matériaux aux fabriques, en tenant compte des normes établies pour les matières premières et d'après le plan de production de l'entreprise.

5. D'organiser une section spéciale pour le contrôle de la qualité des produits industriels dont la tâche consistera à vérifier quotidiennement et systématiquement si les marchandises industrielles produites répondent aux normes de qualité établies et si les instructions du gouvernement sont respectées.

Les cadres de la section «qualité» doivent être composés par des spécialistes et d'adeptes fidèles du Front de la Patrie.

6. D'entreprendre dans un délai de 3 mois des initiatives pour le développement, la spécialisation et la rationalisation des industries d'Etat et privées de la production de machines pour rationaliser et subvenir aux besoins des autres industries mécaniques en appareils et en pièces de rechange.

7. D'établir avec la Direction du Commerce Extérieur un plan pour l'exportation des produits de l'industrie d'exportation.

8. Par suite du manque d'énergie électrique établir dans un délai de deux mois une liste des entreprises industrielles qui devront travailler de nuit.

9. Etablir dans un délai de deux mois en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, les initiatives concernant la répartition par section et la réorganisation des industries forestières et de conserves.

10. Dans un délai d'un mois avec le concours du Haut Conseil Economique, présenter au Conseil des Ministres un projet de créer dans l'industrie un «fonds industriel pour la rationalisation et la préparation d'un cadre industriel.

Le Minisrère du Commerce et du Ravitaillement est chargé:

a) D'octroyer sur la demande du Ministère de l'Industrie, régulièrement et à temps, tout le matériel nécessaire, à l'exécution des plans de production ainsi qu'à la réparation et à l'entretien des entreprises.

b) en se basant sur les plans mensuels et trimestriels, distribuer au préalable toutes les marchandises industrielles aux commissariats qui fixeront à l'avance les organisations d'Etat, les coopératives et les commerçants qui achèteront les marchandises des fabriques.

c) assurer une importation complète de métaux pour la production de machines agricoles et de lampes électriques.

d) assurer une importation rapide de pièces de rechange et de matériaux auxiliaires pour l'industrie d'après les exigences présentées par le Ministère de l'Industrie et en accord avc le Haut Conseil Economique permettant à des spécialistes de partir à l'Etranger pour acheter des pièces de rechange en Europe Centrale.

e) réaliser à temps la livraison et l'exportation de la production de l'industrie des conserves en supprimant tout retard dans la vente de la produc-

tion de conserves qui entrave l'activité de l'industrie des conserves.

11. — Le Ministère de l'Electrification est tenu dans le délai d'un mois de dresser la liste de toutes les installations génératrices de force dans les entreprises industrielles et d'assurer leur fonctionnement normal. Ces entreprises doivent participer au fonds fixant le prix de l'énergie électrique près la Direction Centrale de l'Electrification.

12. — Les Ministères de l'Industrie et des Métiers, de l'Agriculture et des Domaines et celui du Commerce sont chargés de créer dans un délai de deux mois les entreprises suivantes :

a) Pour l'augmentation du rendement et pour l'amélioration du système de livraison à l'industrie des matières premières locales (laine, chanvre, coton, cuir provenant du menu et gros bétail des cocons de vers à soie, etc.).

b) Pour l'accélération du roulement des marchandises industrielles, supprimer l'intermédiaire entre l'usine et le consommateur et diminuer les frais d'échange.

c) Pour la diminution des prix des produits industriels par une organisation régulière du travail, par l'étude des normes basses de travail, par la suppression des dépenses d'ordre administratif, par l'établissement de normes précises des dépenses des matières premières évaluées par l'unité de matière première et la rationalisation de la production.

IV
METIERS

Une augmentation de 30% de la production artisanale pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1946 est approuvée.

2. — Le Ministère du Commerce est chargé d'assurer aux métiers tous les matériaux nécessaires, indiqués dans les tableaux du plan par l'entremise du Ministère de l'Industrie.

3. — L'ancien régime de répartition des matières premières et semi-fabricats par les secteurs des commissariats pour les entreprises artisanales est supprimé comme nuisible à la production. Dorénavant tous les matériaux doivent être répartis suivant le plan.

4. — La Direction du Ravitaillement et de la répartition est chargée de réunir les matériaux produits d'après les plans trimestriaux de production présentés par le Ministère de l'Industrie et des Métiers.

5. — Le Ministère de l'Industrie et des Métiers est chargé :

a) D'établir pour les entreprises artisanales coopératives aggrandies des plans trimestriaux en coordination avec le Haut Conseil Economique; b) d'octroyer toutes les matières premières et auxiliaires importées ou locales destinées aux métiers pour la production en tenant compte des matériaux octroyés et des marchandises produites; c) d'établir jusqu'au 1-er juin 1947 les normes techniques et qualitatives de toutes les marchandises industrielles primordiales; d) d'assurer l'appui complet et l'encouragement aux maîtres artistes de ce travail manuel qui reflète les

us et coutumes et la culture du peuple bulgare; e) tous les matériaux déficitaires doivent être employés pour être remaniés dans des entreprises bien rationalisées; f) il est interdit aux entreprises industrielles de faire aux entreprises artisanales des commandes payables en nature sur les matières produites; g) tous les produits manufacturés doivent porter la marque déposée de l'entreprise. Ceci concerne également les entreprises industrielles et artisanales; h) établir jusqu'au premier juin 1947 pour les entreprises industrielles et artisanales le critérium qui doit être pris en considération par les lois sur l'industrie et les métiers; i) il est interdit d'ouvrir des entreprises artisanales sans que la nécessité en soit établie, et sans permision du Ministère de l'Industrie; j) créer les conditions nécessaires pour la transformation de notre artisanat en coopératives de travail et de production; k) créer une Direction des Métiers qui dirigera et contrôlera la production artisanale.

6. — L'Union coopérative centrale est chargée d'entreprendre la rationalisation de la production des coopératives artisanales de travail et de production en haussant le rendement du travail jusqu'au 20%.

V

ELECTRIFICATION

Le Ministère de l'Electrification, des Eaux et des Richesses Naturelles est chargé d'augmenter la production de l'énergie électrique, le résultat des entreprises d'amélioration, de drainage et d'irrigation ainsi que la production des mines engageant les différentes sections du ministère de la manière suivante :

La Direction Générale de l'Electrification est chargée d'augmenter la production de l'énergie électrique pour l'année 1948 de 35% en comparaison de l'année 1946.

Sont tenus :

1. — Le Ministère du Commerce, la Direction Centrale des Richesses Naturelles et la Direction des Chemins de fer de l'Etat de donner la priorité en ce qui concerne le pourvoiement des centrales électriques en houille, combustibls liquides, graisses, pièces de machine et pièces de rechange.

2. — Le Ministère de l'Industrie et la Direction du Travail de coopérer et d'établir des équipes de nuit dans l'industrie d'après un tarif diminué pour le travail de nuit et d'observer strictement l'application des programmes de régime élaborés par la Direction Générale de l'Electrification. La Direction Générale de l'Electrification doit assurer l'examen, l'élaboration des plans et la construction de toutes les sources d'énergie du pays, pour suppléer aux besoins d'énergie électrique en entreprenant en 1947 la construction :

a) de 12 centrales thermiques d'une puissance générale de 190.000 K. V. V. parmi lesquelles les

grandes centrales thermiques «Maritza» et «Pernik» d'une puissance de 50.000 K. V. V. chacune;

b) 16 centrales hydrauliques d'une puissance totale de 63.200 KV. parmi lesquelles les centrales «Rossitza», «Vatcha», «Barzia», «Kamen Prohod» et autres;

c) 16 sous-centrales de transformateurs d'une puissance totale de 175.000 K.V. A.;

d) 560 klm de conduits électriques à longue distance de 110 K. V.;

e) 319 km. de conduits électriques à longue distance de 60 K. V.;

f) 1517 km. de conduits électriques à longue distance de 20 et 15 K. V.;

g) 210 réseaux électriques à distribution pour les villages;

h) 310 postes-transformateurs et postes à répartition.

4. — La Direction Générale de l'Electrification doit travailler en 1948 à ces constructions prévues pour l'année 1947 et en aborder en même temps de nouvelles :

a) deux centrales électriques thermiques d'une puissance de 30.000 K. V. V.;

b) centrales électriques hydrauliques d'une puissance de 21.5500 K. V. V.;

c) deux sous-centrales de transformateurs d'une puissance de 20.000 K. V. A.;

d) 60 km. de conduits électriques à longue distance de 110 K. V.;

e) 1181 km. de conduits électriques à longue distance de 20 et 15 K. V.;

f) 46 km. de conduits électriques à longue distance de 60 K. V.;

g) résaux électriques à distribution pour 280 agglomérations;

h) 317 postes-transformateurs.

5. — Pour la réalisation des entreprises des directions auprès du Ministère de l'Electrification, ces dernières usent d'un droit de priorité pour leur aménagement :

a) en machines venant de l'Etranger ou du pays;

b) en main d'œuvre et en cadres;

c) de transport.

6. — La Direction Générale de l'Electrification doit créer sa propre organisation pour l'élaboration accélérée et habile de projets de constuction, de même qu'une section de construction et de montage, pourvues d'un inventaire et des cadres nécessaires.

7. — La Direction Générale de l'Electrification est tenue d'organiser au cours de l'année 1947 :

a) une nouvelle industrie électrique pour la production de machines électriques, d'installations, d'appareils, de matériel et autres pour l'électrification du pays. Dans ce but, l'industrie électrique existante chez nous sera utilisée au maximum.

8. — L'unification de la direction et de la production, du transfert et de la distribution de l'énergie électrique ainsi que du contrôle technique et économique absolu de l'électricité.

VI.
EAUX

La Direction Générale des Eaux est chargée d'étudier, d'élaborer les projets, de construire, d'exploiter ou de contrôler les enteprises hydrauliques du pays, à l'exception des objectifs producteurs d'énergie et de la partie productrice d'énergie des objectifs mixtes, qui sont sous le contrôle de la Direction Générale de l'Electrification et leur partie des constructions hydrauliques par la Direction Générale des Eaux.

Au cours des années 1947 et 1948 doivent être accomplis :

1. — **RECHERCHES** : Procéder à l'examen des eaux du pays et des entreprises s'y rapportant en connexion du plan biennal de même que les plans économiques généraux concernant les bassins des fleuves Maritza, Toundja, Iskar, Strouma, Vit, Ogosta, Kamtchia, Roussenski Lom et le Danube.

2. — **PROJETS** : Etablir les projets de toutes les entreprises d'irrigation, de drainage, de correction des cours des rivières et autres et de production d'énergie. Ces derniers doivent être entrepris avec l'assentiment de la Dirction Générale de l'Electrification et conformément à ses projets concernant les travaux précités.

A. **IRRIGATION** de la plaine de Thrace et de Stara-Zagora, de la plaine du Danube, des bassins des fleuves Toundja, Iskar, Strouma, Mesta, Kamtchia, Ogosta et d'autres sur une surface totale de 5.000.000 de décares environ.

B. PRODUCTION D'ENERGIE. Elaborer les projets concernant la partie des travaux de construction des entreprises productrices d'énergie électrique, des eaux de barrages et courantes sur les fleuves: Vatcha, Sestrimska, Gorna-Maritza, Tchaya, Eli déré, Toundja, Iskar, Strouma, Vidima, Ogosta et d'autres avec l'assentiment de la Direction Générale de l'Electrification et ses études et projets concernant les mêmes travaux.

C. BARRAGES. Elaborer les projets de 9 barrages d'une capacité de 1 milliard de m³ d'eau environ dont Guéorgui Dimitrov, Stoudena, Passarel, sur l'Iskar, Dragovichtitza, Panitchichté, Malak Iskar, Pestchenik, Dospat, Vatcha et d'autres.

D. DRAINAGE. Elaborer les projets pour l'assèchement de 4 plaines: Tcherkovichté arrondissement de Nikopol, Aldomirovska arrondissement de Sofia, Diavo'sko Blato arrondissement de Tzarévo et Obrotchichté arrondissement de Baltchik, d'une surface totale de 50.000 décares environ.

E. CORRECTION DES COURS DE RIVIERES. Elaborer les plans pour la correction totale du cours de 12 rivières (Alam-Kaïrak, Batovska, Azmak-Sazliika, Sioutliika, Ogosta, Skat, Iskar, Strouma; Roussenski Lom, Yantra, Ferdinandovska et Toundja) d'une longueur totale de 260 km. environ pour préserver de l'inondation près de 120.000 décares de terre cultivable.

CONSTRUCTION

A. Poursuivre la construction des barrages «Rossitza» et «Topolnitza» et commencer la construction des barrages «Guéorgui Dimitrov» Stoudéna et Passarel.

B. En ce qui concerne le réseau des canaux d'irrigation des syndicats d'eau augmenter la surface irriguée de 200.000 décares environ, au cours des années 1947—1948.

C. Poursuivre la construction de 4 centrales hydrauliques d'une puissance totale de 11.000 kw. notamment: Vidima, Titcha, Toplika et Resseletz et commencer la partie des travaux de construction concernant les eaux c. à dire contrôler la construction de 12 centrales électriques, hydrauliques dont une partie d'une puissance de 65.000 K. W. environ est déjà construite. Citons les centrales de Gorni-Lom, Tranane, Borovitza, Counino, VidimaII, Ogosta et autres le tout conformément au plan d'électrification de la Direction Générale de l'Electrification.

D. Continuer et terminer les constructions pour l'assèchement de 12 plaines (Vidinska, Artcharo-Orsoiska, Tzibarska, Kozlodouiska, Ostrovska, Kara-Boazka, Nikopol, Belenska, Svichtovska, Vardim-Novgradska, Brachlianska, Straldjanska, Mandrenska) d'une surface totale de 600.000 décares environ et entreprendre l'assèchment de la plaine d'Aldomir, de l'étang de Dragoman et d'autres.

E. Continuer les travaux touchant la construction du cours de 60 rivières et fleuves cités dans la table-annexe au plan biennal, comme par exemple: Iskar, Strouma, Tounja, Maritza, Roussenki Lom et autres une longuer totale de 400 klm. environ, pour préserver de l'inondation 600.000 décares de surface environ, et comencer les travaux pour la corection des rivières: Azmak, Sazliska, Syoutliska, Batova et autres d'une longueur totale de 135 km., pour préserver de l'inondation 50.000 décares de biens ruraux.

F. Terminer les staions de pompes hydrauliques suivantes qui sont en voie de construction: pour

l'irrigation de 13 objectifs dans le secteur des syndicats d'eau «40 Izvori» «Stroumitza» «Rodopi» «Liubimetz» «Yagoda» «Elechnitza» et autres représentant 82.000 décares environ et pour l'assèchement de 6 plaiines (Vidinska, Mandrenska, Stra'djanska, Artcharo-Orsoiska, Tzibarska et Svichtovska) mesurant 160.000 décares environ.

Exploitation

L'irrigation de 550.000 décares, l'assèchement de 600.000 décares et l'entretien des corrections déjà accomplies des cours de rivières se montant à 260 km. environ ainsi que du travail effectué dans les stations de pompes hydrauliques.

Contrôle

De 14.000 entreprises hydrauliques publiques privées et la Direction et le Contrôle des 93 syndicats d'eau existants et des 15 nouveaux qui seront crées au cours de l'année 1947. Former et organiser l'Union Générale des syndicats d'eau.

VII

PRODUCTION MINIERE

Est approuvée, pour l'année 1948 l'augmentation de la production de houille de 40% en comparaison de l'année 1946, des minerais de 55% et des minéraux de 76%.

I. Le Ministère de l'Electrification des Eaux et des Richesses Naturelles est chargé de:

1. Continuer à un rythme accéléré l'étude de nos sources de minerais.

a) terminer jusqu'à la fin de 1947, l'étude détaillée et le sondage du secteur Koumaritza — Dobroslavtzi — Goulianovtzi — Batcha — Courilo du bassin de Sofia et approfondir d'une manière générale l'examen du terrain à l'ouest et à l'est de l'Iskar.

b) continuer l'examen au moyen de sondes, du bassin de Maritza dans le but d'établir exactement la quantité de houille dans les secteurs de l'Ouest «Marichki» et de l'Est (Sasliski et de recueillir des données sur la situation de la couche de houille souterraine.

c) continuer l'étude par le sondage du bassin de Bourgas.

d) continuer les investigations géologiques dans le Balkan (Stara-Planina) et renforcer les recherches minières dans les secteurs de Belnovrah et Granadliva.

e) entreprendre des recherches de minerai de fer dans le secteur des villages de Kroumovo arrondissement de Yambol et de Golak arrodissement d'Iktiman.

f) poursuivre les recherches géologiques minières et par sondes des minerais de cuivre dans l'arrondis-

sement de Panagurichté et commencer des recherches géophysiques et minières dans la région de Bourgas, Malko-Tirnovo et Srédetz.

g) poser les bases d'une étude systématique de nos matières minérales nécessaires à l'industrie.

h) poser les fondements d'une étude systématique de nos matériaux de construction.

i) après une évaluation des régions pétrolifières, intensifier les recherches géologiques, géophysiques et par sondes des lieux présentant quelque intérêt à ce point de vue.

2. Entreprendre des initiatives qui assureront le cadre de travailleurs nécessaire dans les mines en fournissant à ces dernières d'après les indications de la Direction Générale des Richesses Naturelles et des mines de l'Etat, de préférence, des prestataires volontaires réguliers ou s'il n'y a en a pas de tels, leur en fournir par obligation, en considérant le temps passé à travailler dans les mines comme un service régulier dans les troupes prestataires.

3. Commencer près des mines la construction rapide d'habitation ouvrières et de bâtiments pour des foyers de culture, de la manière dont ils sont projetés pour les diverses entreprises en octroyant les matériaux que nécessitent leur construction et leur amènagement.

4. Accorder aux mineurs les plus hauts salaires prévus pour les travailleurs physiques.

5. Créer les mêmes conditions de retraite pour les ouvriers des mines privées et des mines de l'Etat en créant a cet effet un fonds général de Retraite.

6. Etablir jusqu'au 1-er Mai 1947 des normes de travail et créer une organisation solide dans les entreprises minières en appliquant le principe de la hiérarchie.

7. Etablir et appliquer jusqu'au 1-er juillet des normes pour les dépenses des matières premières et prendre des mesures en vue de l'entretien des machines et engins miniers.

8. Fixer jusqu'au 1-er Mai 1947 des normes pour le maximum de résidus en cendres donné par les différentes qualités de charbon qui après l'assentiment du Haut Conseil Economique soient approuvées par le Conseil des Ministres.

II. Le Ministère de l'Agriculture et des Domaines — Direction des Forêts est chargé d'organiser la production en 1947 de 8.815.000 mètres de bois pour les piliers de galeries, nécessaires à la production et aux recherches minières, la fourniture se fera chaque mois à égale répartition.

III. Le Ministère du Commerce est chargé:

a) d'assurer l'importation de l'Etranger de machines productrices et d'outiles d'engins, de pièces de rechange et du matériel auxiliaire d'après des listes dressées par la Direction Générale de Richesses Naturelles.

b) d'assurer le ravitaillement régulier des mineurs et de leurs familles, en denrées, habits et chaussures.

IV. Le Ministère des Travaux publics est chargé d'entretenir, de réparer et de construire de nouvelles routes reliant les mines avec les gares de chemins de fer et les centres consommateurs, conformément aux propositions faites par la Direction des Richesses Naturelles.

V. Le Ministère des Chemins de fer et des P. T. T. et la Direction générale des communications automobiles sont chargés d'organiser le transport de la production minière par camions — dans les endroits où il n'y a pas de chemins de fer.

VI. L'amendement est porté au paragraphe I de la loi sur l'amendement de la loi sur les forces armées (Journal Officiel No 282, 7. 12. 1946) le temps du service obligatoire dans les mines étant diminué de 5 à 2 ans sans interruption.

VIII
TRANSPORT

Il a été approuvé:

D'obtenir en 1948 les augmentations suivantes en comparaison del'année 1946:

a) dans les chemins de fer, l'augmentation du trafic des marchandises de 34%; des voyageurs de 3% et des colis et bagages de 10%.

b) dans le transport automobile: le trafic des marchandises de 89%, des voyageurs — de 30%, des colis et bagages de 5%.

c) dans le transport fluvial et maritime: le trafic des marchandises de 13% et celui des voyageurs de 10%.

d) la production du chantier de l;Etat de 120%.

Sont chargés:

1. Le Ministère des Chemins de fer et des P. T. T.

a) d'établir dans le délai d'un mois à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, un plan annuel de transport pour le trafic des marchandises et des voyageurs en 1947 d'après le genre, la quantité et la destination pour les chemins de fer, le transport automobile, et le transport fluvial et maritime.

En se basant sur le plan de transport annuel, élaborer des plans de transport mensuels qui devront être présentés aux fins d'approbation au Haut Conseil Economique jusqu'au 20-ème jour du mois précédent.

b) d'entreprendre des initiatives pour l'accélération du roudement des wagons en réduisant la durée du trajet de 9 à 7 jours pour l'année 1947 et à 6 pour

l'annee 1945; l'augmentation de leur capacité de charge de 6 à 6,20 par axe pour l'année 1947 et à 6,3 pour l'année 1948.

Réduire le roulement des wagons vides de 29% à 27% pour l'année 1947 et à 25% pour l'année 1948; l'augmentation de la charge utile des trains de marchandises de 230 à 280 tonnes en 1947 et à 290 tonnes en 1948.

c) d'entreprendre des initiatives touchant la réorganisation et la rationalisation des services, d'élever le niveau de la discipline du travail et de raffermir le principe de la hiérarchie administrative de rehausser la qualificaton des ouvrières; d'établir des normes de travail et de rémunération du travail fourni supérieur aux normes établies, de renforcer les services de comptabilité, d'établir un régime d'économies décisive et d'entretien soigneux des machines, des engins et d'autres.

d) de mettre en exploitation 20 km. de voies ferrées nouvelles en 1947 et 100 km. en 1948.

e) de procéder au début de l'année 1947 à la réorganisation de la manière d'explcitation du transport automobile, en présentant à la Grande Assemblée Nationale dans le délai d'un mois à partir de l'entrée en vigueur de la loi sur le Plan économique national de l'Etat, un projet de loi sur l'amendement de la loi sur les communications automobiles dans le but: de concentrer la direction du transport automobile dans les mains d'un centre de commandement; d'établir la comptabilité pour toutes les voitures automobiles de l;état, de règlementer le ravitaillement en combustible et en huiles de graissage; d'assurer la réparation opportune et à des prix fixés du parc automobile endommagé.

f) d'inaugurer 20 lignes d'automobile pour le transport des marchandises et 40 pour le transport des voyageurs.

g) d'élaborer et de présenter à la Grande Assemblée Nationale dans le délai d'un mois à partir de la rentrée en vigueur de la loi sur le Plan économique national de l'Etat, un projet de loi sur la flotte bulgare de la Mer Noire et d'établir une comptabilité économique pour tous les bateaux dans le pays.

h) de diminuer de 10% jusqu'à la fin de l'année 1947 les tarifs de transport des marchandises.

i) de conclure des accords pour des communications internationales par chemins de fer et par eau, dans le but de s'assurer un nombre maxima de transport de transit.

j) de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution à temps de toutes les entreprises prévues dans l'arrêt 4 du 24.12. 1946 du Conseil des Ministres.

2. — Le Ministère des Finances et le Ministère des Chemins de fer :

a) d'élaborer dans le délai d'un mois à partir de l'entrée en vigueur de la loi sur le Plan économique national de l'Etat un projet de loi sur les voyages et transports gratuits et sur ceux à un tarif réduit afin que ces derniers puissent être payés par les établissements et les organisations respectives.

3. — Le Ministère de l'Electrification et des Richesses naturelles d'assurer au transport le ravitaillement total et opportun en charbon dans le cadre du plan.

4. — Le Ministère du Commerce et du ravitaillement :

a) d'assurer dans le cas de conclusion de traités commerciaux la participation de nos bateaux marchands au transport;

b) d'assurer dans le cadre du plan l'approvisionnement complet et opportun du transport en combustibles liquides, huiles de graissage, machines, installations, engins en matières premières et de construction en matières auxiliaires, pièces de rechange, etc.

5. — A la Direction des communications aériennes :

d'inaugurer des lignes de communication avec l'Etranger et à l'intérieur du pays.

6. — Toutes les administrations, organisations et personnes s'occupant de transports doivent présenter dans le délai d'un mois leurs exigences devant la Direction centrale des Chemins de fer et des ports pour les transports qui doivent s'effectuer au cours de l'année avec indication de la quantité du temps de l'origine et des lieux de destination de ces transports afin qu'ils soient inclus par la dite Direction dans les plans annuels et trimestriels de transport qu'ils sont tenus d'exécuter.

IX.
RADIOFICATION

Le Ministère de l'Information et des Arts. — La Direction Générale de la Radiodiffusion est chargée d'augmenter de 15% jusqu'à la fin de l'année 1947 la puissance des postes de diffusion nationale en comparaison de l'année 1946 et de 30% jusqu'à la fin de l'année 1948, il doit augmenter aussi le nombre des abonnements de 12.000 c. à d. de 16% jusqu'à la fin de de l'année 1947 et de 40.000 c. à d. de 22% jusqu'à la fin de l'année 1948 en comparaison de l'année 1946.

Dans ce but :

1. — La Direction de la radiodiffusion doit construire et faire fonctionner jusqu'à la fin de l'année 1948, un nouveau poste émetteur à ondes courtes d'une puissance de 15 à 25 kw. En même temps, la Direction doit augmenter jusqu'à 10 kw. la puissance des postes de diffusion à ondes moyennes Sofia II, Varna et Stara-Zagora, en ce qui concerne, le poste de diffusion de Sofia jusqu'à la fin de l'année 1947 et les deux autres jusqu'à la fin de l'année 1948. Augmenter de 5 kw. jusqu'à la fin de l'année 1947 la puissance du poste émetteur de réserve à ondes courtes de 500 kw.

2. — La Direction de la radiodiffusion doit accélerer la radiodiffusion par fils des lieux peuplés y compris les habitations privées.

a) en construisant jusqu'à la fin de l'année 1947 5 centrales de réception avec 5000 postes;

b) en construisant jusqu'à la fin de l'année 1947, 5000 postes, aux installations de renforcement déjà existantes dans les lieux peuplés;

c) d'installer jusqu'à la fin de l'année 1948, 30 centrales réceptrices d'une puissance de 10.000 w. avec 30.000 radio-postes.

3. — La Direction de la radiodiffusion doit aménager et élargir son atelier jusqu'en juin 1947 de manière à pouvoir produire jusqu'à la fin de l'année 1947, 2300 appareils de T. S. F. du type populaire et élargir sa capacité jusqu'à produire 15.000 appareils au cours de l'année 1948, 10.000 appareils et 20 de renforcement pour des centrales de réception.

4. — Le Ministère de l'Intérieur doit faciliter les communes qui possèdent des installations de renforcement ou bien des postes récepteurs puissants dans leur désir de réaliser la radiofication des lieux habités et des logements privés en approuvant les crédits qui leur sont nécessaires à cet effet.

5. — Le Ministère du Commerce doit prévoir l'importation de matériaux de radio, de pièces de radio et autres pour une somme de 50.000.000 de lévas jusqu'à la fin de l'année 1947, de 100.000.000 de lévas pour la première moitié de l'année 1947 ou au total pour les deux années 150.000.000 de lévas, dont 100.000.000 de lévas pour les besoins de la Direction de la Radiodiffusion pour l'application du plan biennal et 50.000.000 de lévas pour le marché.

X.

TRAVAIL ET CADRES

L'augmentation du nombre des salariés et employés occupés dans la production est fixée à 16% pour l'année 1948 en comparaison de l'année 1946 :

a) Sur la manière de recruter la main d'œuvre et la préparation des cadres.

1. — La Direction du Travail et ses organes locaux sont tenus :

a) de rechercher et de répartir dans les rayons respectifs les ouvries nécessaires et de prêter leur aide aux différentes entreprises dans le recrutement d'ouvriers pour l'application du plan économique national;

b) de prendre des mesures immédiates pour l'application des articles 29 et 38, lettre «3» de la loi sur le placement au travail et l'assurance des chômeurs en inaugurant de concert avec les établissements et entreprises intérssés des cours pour un nouveau classement des chômeurs, d'octroyer à cet effet 10 millions de lévas du fonds pour les chômeurs.

2. — La Direction du Travail prestataire doit mettre à la disposition des organisations de constructions 55.000 prestataires pour la saison de travail et fournir aux brigades de travail, des jeunes gens engagés volontairement, des instruments nécessaires, des baraques habitations, des costumes de travail, etc. en organisant à cet effet un état-major de jeunes auprès de la Direction.

3. — Les Ministères de l'Instruction publique, de

l'Industrie et des Métiers, de l'Electrification, des Eaux et des Richesses Naturelles, des Travaux publics, de l'Agriculture et des Domaines, des Chemins de fer et des P. T. T., du Commerce et du Ravitaillement, et de la Guerre, sont tenus de nommer une commission spéciale, qui élaborera et présentera dans un délai de deux mois au Haut Conseil Economique un plan pour la réorganisation de l'enseignement en vue du développement de notre économie nationale.

A l'avenir, l'ouverture des écoles de même que l'admission des écoliers dans les écoles moyennes supérieures et demi-supérieures doit s'effectuer d'après un plan préalablement établi et conformément au plan économique national.

4. — Le Ministère de l'Industrie et des Métiers, — Direction de l'Enseignement professionnel doit durant l'année 1947 :

a) élargir les écoles déjà existantes, de mécaniciens-électriciens;

b) transformer en écoles mécano-techniques au moins 4 des écoles apparentés déjà existantes;

c) ouvrir au moins 6 internats pratiques industriels auprès des entreprises de l'Etat publiques et privées;

d) pourvoir ces écoles de l'inventaire nécessaire;

e) attirer dans les écoles techniques, dans les classes du jour ou du soir d'après un programme spécial pour des cours de deux années, 15.000 jeunes gens qui aient terminé leurs études secondaires en vue d'obtenir une qualification tchnique;

f) ouvrir le nombre nécessaire d'instituts pédagogiques afin de former des professeurs pour les écoles techniques et industrielles, le manque de pro-

fesseurs doit, pour le moment être suppléé par la mobilisation économique et l'appel de l'étranger de la quantité necessaire de spécialistes.

5. Les différents ministères économiques et les Chambres économiques régionales doivent ouvrir des écoles pratiques industrielles auprès des entreprises et des cours auprès des écoles ou des entreprises pour préparer des ouvriers spécialistes ou pour rehausser la qualification productrice des ouvriers ainsi que pour procéder à une nouvelle qualification des chômeurs.

6. Prévoir dans les budgets des différents administrations l'octroi des crédits nécessaires pour l'ouverture et l'entretien des écoles et des cours.

La Direction de l'enseignement professionnel doit compléter ses services d'organisation et de contrôle de la préparation des cadres techniques.

7. Tous ceux qui ont terminé les cours d'écoles tehniques industrielles moyennes mi-supérieures et supérieures sont tenus de travailler trois années dans les entreprises respectives.

Sur l'augmentation de la productivité du Travail

8. L'augmentation de la productivité du travail est approuvée jusqu'à la fin de l'année 1948 dans les secteurs économiques suivants:

a) dans l'industrie — 20%

b) dans les mines — 5%

c) dans la construction — 20%

d) dans le transport — 15% en comparaison de l'année 1946.

9. Les Ministeres de l'Industrie et des Métiers, de l'Electrification des eaux et des Richesses naturelles de la Guerre et autres, sont tenus dans le délai d'un mois, de présenter au Haut Conseil Economique

des initiatives pratiques pour l'organisation rationnelle du processus technologique de la production dans leurs entreprises.

10. L'institut des normes du travail doit, dans le délai d'un mois, présenter au Haut Conseil Economique un plan concret pour l'application de normes de travail réelles, dans l'industrie, les mines, le transport, les métiers et l'agriculture en fixant les dates auxquelles les normes respectives pour chaque entreprise entreront en vigueur.

11. Tous les patrons et leurs représentants légaux ou par contrat sont tenus de prendre les mésures nécessaires pour l'enseignement moral et matériel de l'enthousiasme au travail créateur des ouvriers et employés, pour un plus grand déploiement de l'émulation patriotique, du travail de choc, et de la rationalisation, en s'appuyant sur les Comités professionnels.

Le secteur «travail» près le Haut Conseil Economique est chargé d'étudier et de proposer les mesures nécessaires pour les ouvriers et les employés de toutes les entreprises et administrations dans le but d'arreter le déplacement sans motif d'un lieu de travail à un autre.

Sur la rémunération du Travail

12. La rémuneration du travail doit se fair en tenant compte de la quantité et de la qualité du travail fourni.

Les appointements et les salaires établis dans le bloc des salaires, les contrats de travail collectifs ou les barêmes sont obligatoires pour tous. Le fonds des salaires et des appointements doit être augmenté de 15—20% uniquement par la voie de l'augmentation de la productivité du travail.

13. Le Ministère de la Politique Sociale à l'unisson du Ministère du Commerce et du Ravitaillement et celui de la Santé Publique, de l'Instruction Publique de la Chambre de Culture Nationale, de l'UGSO et du Ministère de l'Information, doit présenter, dans le délai d'un mois au Haut Conseil économique un plan de larges initiatives sociales, culturelles et sanitaires pour les ouvriers les employés et leurs familles.

14. Le Haut Conseil Economique les Ministères de l,Industrie et des Métiers, de l'Electrification, des Eaux et des Richesses Naturelles, de la Politique Sociale, des Travaux Publics et l'Institut des normes du travail doivent élaborer et présenter dans le délai d'un mois au Conseil des Ministres un projet de loi sur la création d'un institut de rationalisation des normes techniques de travail et d'invention.

XI.

COMMERCE.

A. COMMERCE INTERIEUR.

1. Une augmentation de 80% pour l'année 1948 du roulement des marchandises vendues au détail en comparaison de l'année 1946, est approuvée. Le roulement des marchandises doit être augmenté pour l'année 1948, en comparaison de l'année 1946, de 110% pour les villages et de 54% pour les villes.

Dans le secteur de l'Etat le roulement des marchandises doit être augmenté pour l'année 1948 de 202%, dans le secteur coopératif de 83% et dans le secteur privé de 38%.

2. Le Ministère du Commerce doit avec le Haut Conseil Economique réorganiser et adapter l'activité de la Direction d'achat etde vente des céréales conformement aux tâches du plan économique national biennal de l'Etat.

B. COMMERCE EXTERIEUR

1. Est approuvée:

l'augmentation de la valeur de l'exportation de 148% pour l'année 1948, en comparaison de l'année 1946 et respectivement la valeur de l'importation de 146%.

Le Ministère du Commerce et du Ravitaillement est chargé:

a) de fusioner les Directions actuelles du Commerce intérieur et du Ravitaillement en une seule Direction du Commerce intérieur et du Ravitaillement.

b) de rationaliser le réseau commercial du pays en réduisant au minimum le nombre des intermédiaires; d'atteindre la restriction au minimum des dépenses pour la régie, ainsi que d'améliorer le service commercial de la population et son ravitaillement à temps en marchandises nécessaires.

c) de prendre des mesures nécessaires pour venir à bout des faiblesses et améliorer le travail des organisations coopératives.

d) d'ouvrir au cours de l'année 1947, des magasins d'Etat dans les villes de Sofia, Plovdiv, Varna, Roussé, Bourgas, Stara-Zagora, Haskovo, Plévène, Gabrovo, Slivene et Vratza.

e) de prendre des mesures pour l'amélioration de la qualité des marchandises d'exportation et d'importation.

f) d'organiser des entreprises d'Etat coopératives et mixtes et d'assurer l'amélioration radicale du commerce extérieur.

g) d'établir dans le plus court délai de temps possible des relations et d'entamer des pourparlers pour la conclusion d'accords commerciaux avec tous les pays de quelque intérêt pour notre commerce extérieur.

h) de déployer et d'élargir notre commerce extérieur, et par la réalisation d'une exportation maximum, d'assurer l'importation à temps de matériaux de machines et d'installations nécessaires à la réalisation des initiatives prévues dans le plan économique nationale pour l'année 1947—1948.

i) de prendre des mesures spéciales pour assurer l'importation opportune des matériaux, machines, installations, pièces de rechange pour l'industrie et la construction dans les délais strictement fixés et de ne pas permettre dans l'importation des irrégula-

rités qui pourraient entraver l'utilisation opportune de ces dernières.

j) de tendre à l'exportation de produits prêts, en utilisant toutes les possibilités pour l'augmentation au maximum des produits de notre industrie.

k) d'assurer, au cours des pourparlers pour la conclusion de traités commerciaux avec l'Etranger, le plus grand crédit possible, en marchandises avec des délais des paiements d'une plus longue période.

l) le Ministère de l'Industrie et des Métiers et le Ministère du Commerce et du Ravitaillement doivent dresser dans le délai d'un mois, une nomenclature complète des machines, appareils et installations qui doivent être importés de l'Etranger en précisant quels sont ceux d'entre eux qui peuvent être fabriqués chez nous et ceux qui ne doivent pas être importés en tant que superflus pour notre économie en possédant déjà de semblables et qui ne sont cependant pas rationnellement utilisés ou superflus en connexion de l'application du plan économique national de l'Etat.

XII.

PRIX

Est approuvée:

1. Une baisse moyenne de 5% au moins: sur les prix des produits industriels.

2. Maintenir les prix des produits agricoles à leur niveaux de l'année 1946 et rebaisser ceux dont l'index de renchérissement est très haut; d'accorder des prix d'encouragement pour certaines cultures industrielles particulièrement importantes pour l'économie.

3. Baisser les prix de la production artisanale d'au moins 10%.

4. La baisse des prix des produits industriels et artisanaux sera réalisée par:

a) l'augmentation de la productivité du travail.

b) la baisse des tarifs du transport de 10%.

c) la suppression de l'intermédiaire dans l'échange.

d) la rationalisation de la production

e) le régime d'économie.

f) la baisse de la dimension du gain calculé en fixant cette dimension pour chaque branche d'après la durée du roulement du capital. Lors de la calculation des prix le principe des dépenses nécessaires de l'entreprise doit être strictement observé.

5) Réaliser par l'intermédiaire de la Direction des prix, une étude systématique du mécanisme de la fixation des prix.

6) Etablir la calculation des prix individuels dans certaines industries, d'après l'état technique des entreprises fixant les mêmes prix pour le marché par l'entremise du Fonds de compensation des prix.

7. Amender la loi sur le Fonds de compensation des prix, en vue d'obtenir une plus grande élasticité dans la politique des prix.

8. La Direction des prix est chargée de l'application des initiatives citées ci-dessus.

XIII

CONSTRUCTION CAPITALE

1. Une augmentation de 230% pour l'année 1948 des investissements dans l'économie nationale en comparaison de l'année 1946 est approuvée.

2. Les différents ministères, les établissements autonomes, semi-autonomes, et les coopératives et administrations, qui d'après le plan, sont chargés de constructions doivent élaborer jusqu'au 1-er Mai 1947 au plus tard une documentation de projets de comptes et un programme de construction détaillé sur les objectifs de construction, qui doivent être présentés au Haut Conseil Economique. Les communes, dont les travaux de construction ne sont pas fixés doivent présenter au Ministère de l'Intérieur aux fins d'approbation une documentation sur les comptes et un programme détaillé pour chaque travail projeté de concert avec le Haut Conseil Economique et dans les limites de la somme prévue par le plan.

3. Les différentes administrations, les entreprises autonomes, d'Etat, les coopératives et les communes doivent établir une comptabilité rigoureuse pour tous les travaux de construction prévus en fournissant jusqu'au cinquième jour du mois des renseignements précis pour le mois précédent, à leurs corps dirigeants de ce ressort sur l'application des programmes de construction. Tous les ressorts doivent de leur côté présenter jusqu'au dixième jour du mois suivant ces mêmes renseignements systématisés au Haut Conseil Economique.

4. Tout l'inventaire technique actuel et celui de constructions qui sont la propriété des établissements d'Etat autonomes, autonomes-d'Etat, communaux et coopératifs, d'organisation et de personnes privées, sont mis à la disposition du Haut Conseil Economique qui les répartit conformément aux besoins de la construction planifiée.

5. Tous les ressorts d'Etat, les entreprises et administrations autonomes, les coopératives, communes, personnes privées et organisations sont obligées d'observer les normes de travail établies par le Ministère des Travaux Publics et le bloc des salaires pour les ouvriers des construction; les coupables d'infraction de ces normes, fonctionnaires ou personnes privées, seront punis d'après la loi.

6. La Direction de la Répartition est chargée d'établir jusqu'à au 10 Avril 1947 les contingents du matériel de construction existant et notamment ceux du ciment, du fer à béton, de la tôle, du matériel de bois, des clous et autres, et de le répartir avec l'assentiment du Haut Conseil Economique conformément au plan de construction.

7. Tous les matériaux de construction déficitaires établis par circulaire spéciale du Haut Conseil Economique sont placés sous un régime de répartition.

8. La Direction générale des Chemins de fer bulgares (direction Générale des communications automobiles) est tenu d'assurer en collaboration avec la Diretion de la Répartition et la Direction des forêts le transport des matériaux de construction des centres du production aux lieux de construction d'après un plan spécial répondant au programme de construction et dans des délais strictement fixés, de la même manière, La Direction Générale de Chemins de Fer bulgares doit assurer le transport des matériaux de construction et des machines importés

de l'Etranger des centres d'importation aux lieux de destination.

9. — Le Ministère du Commerce doit assurer l'importation à temps des matériaux de construction des machines et outils afin de ne permettre aucun retard dans l'exécution des travaux de construction de montage.

10. — Le Ministère du Commerce, respectivement la Direction de la Réparation, est obligée d'assurer aux personnes et aux bêtes de trait engagées dans le transport la nourriture et le fourrage nécessaire.

11. — La saison des construction commence chaque année le 1-er Mars et finit le 1-er Décembre pour les constructions intérieures.

12. — Le Haut Conseil Economique est chargé d'élaborer et d'appliquer un contrat type, réglant sur les bases de la responsabilité pénale, les relations entre les objectifs de construction planifiés d'une part et de l'autre les entreprises — fournisseurs et les instituts créditeurs.

XIV.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Ministère des Finances est chargé :

1. — De prévoir dans le budget de l'Etat pour l'année 1947, la somme nécessaire pour garantir les constructions de l'Etat.

2. — De prévoir dans les budgets de tous les ministères et ressorts autonomes des services de statistique. Ces derniers seront créés dans les régions, les arrondissements et les communes et auront le personnel nécessaire pour un travail planifié.

La Banque Nationale de Bulgarie est chargée :

1. — De garantir le crédit de banque pour le financement des travaux de construction prévus dans le plan économique pour les années 1947 et 1948, en assurant par l'entremise des instituts bancaires les moyens nécessaires pour la création de nouvelles entreprises industrielles et autres et pour l'élargissement de celles qui existent déjà et aussi pour la construction d'habitations auprès des entreprises inclues dans le plan économique national pour les années 1947 et 1948.

2. — De permettre la conclusion d'emprunts auprès des instituts de crédit et autres, aux ministères, aux administrations autonomes et aux entreprises économiques en vue de l'œuvre de construction prévue par le plan pour les années 1947 et 1948 seulement conformément à l'avis préalable du Haut Conseil Economique après avoir obtenu le consentement de ce dernier, les propositions respectives peuvent être présentées à l'examen du Conseil des Ministres.

XV.
DISPOSITIONS GENERALES

1. — Pour garantir l'application réussi du plan économique national pour les années 1947 les initiatives suivantes doivent être entreprises :

a) dans tous les ministères, ressorts, organisations et entreprises autonomes et privées, observer une économie sévère dans les dépenses de tous genres pour le personnel, les services et les matériaux, établir et supprimer les services parallèles et superflus pour créer sans retard des réserves supplémentaires pour le développement rapide de l'économie nationale et pour la réalisation de l'amélioration incessante du niveau culturel et matériel des travailleurs;

b) entreprendre au cours du premier semestre de l'année 1947 une vérification des plus sévères des employés, techniciens et ouvriers, occupés dans les ministères, les administrations de l'Etat et autonomes dans les communes coopératives et autres entreprises en remplaçant dans le même délai de temps, tous ceux qui sont de trop ou ne répondent pas aux exigences de leur poste, et sont utilisés sous égard àleur spécialité, par des personnes convenables;

c) remplir les heures de travail dans toutes les organisations et entreprises de l'Etat autonomes et publiques, et y resserrer la discipline de travail jusqu'à un point convenable sur la responsabilité du chef et avec le concours de l'organisation professionnelle;

d) le Ministère des Finances doit assurer l'élaboration d'un plan de crédit pour servir le plus oppor-

tunement l'économie et pour la subvention en moyens des investissements d'après le plan économique national;

e) le Ministère des Finances doit créer jusqu'au premier Mai 1947 un service spécial près la Banque Nationale de Bulgarie pour le financement des investissements.

Tous les moyens de l'Etat, autonomes de crédit et privés, prévus pour investissement d'après le plan de constructions, doivent être centralisés d'après un ordre établi dans ce service.

f) le service de financement des investissements doit octroyer aux constructeurs les ressources nécessaires, seulement d'après des listes nominales rédigées par le Haut Conseil Economique et après présentation des projets de comptes, d'après l'ordre établi par la Banque Nationale de Bulgarie et approuvé par le Haut Conseil Economique.

Les entreprises prévues par le plan économique national de l'Etat qui ont reçu une aide pour leur œuvre constructive d'après le plan ne peuvent sous aucun prétexte vendre leurs immeubles, machines ou inventaires sans l'approbation préalable de la Banque Nationale de Bulgarie.

Les listes nominales citées dans le premier alinéa de la présente lettre sont envoyées aux notaires des cours régionaux ou aux juges d'arrondissement qui remplissent les fonctions de notaire.

L'UKAZE présent doit être apposé du sceau de l'Etat, publié dans le Journal Officiel et entrer en vigueur.

Le président du Haut Conseil Economique est chargé de l'application de cet ukaze.